



## NUMÉRO 161

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2013

#### QUESTIONS ORALES

##### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

ZAC Seguin Rives de Seine - Rapport des représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au conseil d'administration de la SAEM Val de Seine Aménagement (Année 2012) - Approbation. /9

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Fourniture et livraison de produits d'entretien et articles connexes - Autorisation donnée au Maire pour lancer la procédure et signer les marchés correspondants. /13

##### COMMISSION DES FINANCES

Ajustement des fonds de concours à verser à la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest - Acceptation du principe. /15

##### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

Bâtiments communaux - Travaux de peinture et de maçonnerie dans divers bâtiments - Autorisation donnée au Maire pour lancer les procédures et signer les marchés correspondants. /17

Communication sur la rentrée scolaire 2013. (sur table). /18

Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'école de l'école 147, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres. /20

##### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

Piscine - Avenants aux marchés de prestations intellectuelles. /20

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Attribution d'une prime exceptionnelle à chacun des athlètes de haut-niveau de l'ACBB médaillés aux championnats du monde de leur discipline respective. /21

##### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

Opération Gallieni-Bellevue - Création d'une crèche collective - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre. /21

##### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

Contrat de Développement Territorial - Avis de la Ville sur le CDT après modification. (Documents joints sur C.D.) /22

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Syndicat mixte des coteaux du Val de Seine - Convention de refacturation - Approbation et autorisation. /23

##### COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

ZAC Seguin Rives de Seine - Trapèze Est - Quartier du Pont de-Sèvres - Voiries - Ouvrages d'infrastructures - Equipements publics - Transfert de propriété des ouvrages - Autorisation donnée au Maire. /23

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Personnel communal - Mesures diverses. /24

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Développement des nouvelles technologies - Création de l'agence numérique communautaire. /25

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Protocole d'accord transactionnel portant sur les travaux supplémentaires effectués lors de la mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection urbaine. /27

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Convention de coordination entre les polices nationale et municipale - Autorisation donnée au maire pour signer la convention et tous les actes afférents. /30

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Musées municipaux - Contrat de prêt - Shanghai Art Museum - Approbation et autorisation. /31

##### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

Musées municipaux - Donations - Acceptation et autorisation. /32

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES**

Espace santé jeunes – Conventions de partenariat – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions ainsi que tous les actes afférents./32

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES**

Centre de loisirs des Glacières – Convention de partenariat avec l'association Bridge et loisirs-Boulogne-Billancourt – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention ainsi que tous les actes afférents./32

**COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET  
COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES**

Plan Local de l'Habitat – Avis de la Ville sur le Plan Local de l'Habitat modifié après remarques du Préfet. (documents joints sur C.D.)/33

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET  
COMMISSION DES FINANCES**

Promotion de l'artisanat local - Convention de partenariat entre la Ville et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA) pour la 'charte Qualité Confiance' - Autorisation./16

**Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt**

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - [www.boulognebillancourt.com](http://www.boulognebillancourt.com)

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille treize, le 15 octobre à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante cinq pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 9 octobre 2013.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 45

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme Béatrice BELLARD, M. Henri RICARD, Mmes Ségolène MISSOFFE, Christine BRUNEAU, M. Gauthier MOUGIN, Mmes Marie-Anne BOUEE, Marie-Laure GODIN, MM. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Michel AMAR, Léon SEBBAG, Mmes Michèle MONTIES, Marie-France DE ROSE, MM. Philippe TELLINI, Claude GALLANT, M. Frédéric MORAND, Maires-Adjoint, Mmes Nathalie BILLARD, Sylvie ROUGNON, Anne-Charlotte LORBER, M. Jonathan PAPILLON, Mme Esther KAMATARI, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Béatrice de VILLEPIN, M. Vincent GRAFFIN, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Daniel BENHAROUN, Mme Sandy VETILLART, Melle Céline SICARD, M. Pierre DENIZIOT, Mmes Adèle BA, Sylvia BONDOUX, M. Pierre-Antoine MATHIEU, Mme Hélène RASSAM, M. Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, MM. Eric VINCENT, Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, MM. Guillaume GARDILLOU, Mathieu BARBOT, Marc FUSINA, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mmes Martine EVEN, Judith SHAN, Agnès BAUCHE.

EXCUSES REPRESENTES : 10

M. LOUAP qui a donné procuration à Mme LAVARDE-BOËDA jusqu'à 20 heures 30

Mme FATHALLAH qui a donné procuration à M. BENHAROUN  
Mme de BEAUVAL qui a donné procuration à Mme BELLARD jusqu'à 20 h 20

M. LABRUNYE qui a donné procuration à M. MOUGIN

M. COHEN qui a donné procuration à M. ASKINAZI

M. FOURNIER qui a donné procuration à M. GARDILLOU

Mme VOUETTE qui a donné procuration à M. TISSEYRE

Mme PINEAU qui a donné procuration à Mme BAUCHE

Mme LAUREAU qui a donné procuration à Melle CARDETAS

M. BAROLI qui a donné procuration à M. FOURCADE

A vingt heure trente, Mme LORBER a donné procuration à Mme BRUNEAU (après le vote du point n°22).

M. Pierre-Antoine MATHIEU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

## **M. BAGUET**

Je félicite tout d'abord Monsieur DENIZIOT, papa d'une petite Marie-Alix depuis le 3 octobre.

Nous avons largement le quorum. Il nous faut maintenant désigner un secrétaire de séance. Pierre-Antoine MATHIEU est désigné secrétaire de séance et accepte cette charge.

## **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

### **M. BAGUET**

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

## **APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2013**

### **M. BAGUET**

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Monsieur VINCENT, Madame SHAN. Madame SHAN, par courtoisie.

### **Mme SHAN**

Mon intervention concerne le deuxième PV du 13 juillet. J'ai envoyé une demande de rectification dès que nous avons reçu le document sur l'orthographe de l'agence qui s'occupe du Schéma d'ensemble d'aménagement du parc de Billancourt. On m'avait alors expliqué qu'en raison des délais un peu courts, il n'était pas prévu que les élus puissent faire des demandes de rectification, le document étant déjà à l'impression. Je voulais donc souligner que, page 18 sur 28, c'est-à-dire à la fin du fascicule, il faut lire l'Agence TER et non l'Agence Terre, comme la planète.

### **M. BAGUET**

Vous avez parfaitement raison, Madame SHAN. Nous rectifions donc l'orthographe de l'Agence TER, page 18. Je ne retrouve pas la mention à cette agence, mais nous allons le rectifier. Je l'ai trouvée maintenant. Vous avez raison. Monsieur VINCENT.

### **M. VINCENT**

Monsieur le Maire, j'ai quatre observations sur ce compte rendu. Premièrement, on relève à 11 reprises et surtout à la fin du compte rendu les termes « Intervention hors micro » en face du nom d'un membre du Conseil municipal. Les propos de ces interventions ne sont pas transcrits. En revanche, les réponses qui suivent prouvent que les interlocuteurs avaient bien compris le sens des propos tenus. C'est fâcheux, surtout dans la mesure où, dans 9 cas sur 11, il s'agit d'interventions de membres de notre groupe.

Deuxièmement, élément plus important que la censure, je note une inexactitude dans ce compte rendu. Souvenez-vous, lorsque nous avons proposé un amendement, vous avez choisi de l'ignorer et fait voter directement la délibération en infraction formelle avec l'article 15 alinéa 5 du règlement intérieur du Conseil. Chacun en est ici témoin. C'est seulement lorsque je vous ai fait observer cette anomalie, entre guillemets hors micro, que vous avez en toute précipitation décidé de faire voter cet amendement, alors que la délibération était déjà votée. Je vous demande donc de bien vouloir rectifier ce point et d'inscrire la vérité, à savoir que la délibération a été présentée au vote avant l'amendement.

Troisièmement, nous protestons contre le procédé pour le moins cavalier, que Judith SHAN vient de mentionner consistant à faire envoyer par les services un document pour relecture et avis, pour aussitôt affirmer qu'il est trop tard pour faire part de nos corrections, le document étant déjà parti en Préfecture. Nous avons ici des échanges de mails qui montrent que les choses se font dans un délai très court. Je ne comprends pas vraiment l'intérêt de l'envoi de ce document si vous ne souhaitez pas que nous le relisions.

Enfin, le Préfet nous a informés, à la suite des divers incidents de procédure qui ont entaché le Conseil du 13 juillet, qu'il vous avait rappelé au respect des règles de fonctionnement du Conseil municipal, « notamment en ce qui concerne l'information des élus ». Nous aimerions avoir communication de cette lettre.

Pour conclure, je vous demande donc a minima de rectifier la rédaction du PV, en écrivant la vérité, à savoir que l'amendement a été mis aux voix après le vote de la délibération. Merci.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je vais vous répondre sur les interventions hors micro. Monsieur VINCENT, je vous invite à faire le travail des personnes qui assurent la sténotypie ou la dactylographie, qui enregistrent les débats. Lorsque plusieurs personnes parlent – nous l'avons déjà dit – les propos sont inaudibles. Je peux vous assurer qu'il s'agit de grands professionnels qui font très bien leur travail dans de nombreuses assemblées départementales, régionales et municipales. Je n'ai pas réécouté la bande, mais comme vous le constatez, Monsieur a un casque sur les oreilles pendant qu'il enregistre les débats. S'il n'a pas pu retranscrire les propos tenus, c'est qu'ils ont été tenus hors micro. Je ne pourrai pas accepter que vous remettiez en cause la compétence professionnelle de Monsieur.

Je suis tout à fait ouvert. Nous devons avoir en notre possession les enregistrements. Ils sont conservés. Je suis prêt à vous les communiquer. Vous les réécoutez éventuellement avec les personnes chargées de faire la retranscription du Conseil municipal. Vous verrez avec eux qu'il s'agit d'un travail extrêmement difficile.

Monsieur ASKINAZI, vous voyez bien, vous parlez, alors que vous n'avez pas la parole. Vous parlez hors micro. Comment voulez-vous que les personnes de la sténotypie retranscrivent vos propos ? Monsieur ASKINAZI, ne recommencez pas. Je suis prêt à vous donner la parole, mais à chaque fois que vous parlez hors micro, vous rendez le travail impossible pour les personnes qui réécoutent et retranscrivent notre séance du Conseil municipal.

Ensuite, concernant l'inexactitude que vous pointez au sujet des amendements, je dois dire que je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur VINCENT. Effectivement, j'ai commis l'erreur de faire voter la délibération avant l'amendement, mais je suis Président de séance. J'ai fait voter l'amendement ensuite. Vous avez quitté la salle à ce moment-là. Libre à vous. Je vous assure toutefois du fait que j'ai refait par la suite les choses dans les règles. Il n'y a aucun problème. Je connais suffisamment le rôle

de Président des assemblées. J'ai été suffisamment longtemps parlementaire pour savoir comment cela se passe. Vous pourrez reconnaître que vous n'étiez pas très sages et que vous interveniez tout le temps hors micro. L'erreur est humaine. J'ai corrigé par la suite cette erreur.

Concernant l'envoi tardif par les services, il est vrai qu'il faut que nous nous donnions un peu plus de temps. C'est toutefois compliqué. C'était une période de vacances scolaires. L'assemblée de Boulogne-Billancourt n'est pas la seule à solliciter les transcripteurs.

Enfin, en ce qui concerne la convocation du Conseil municipal, je vais vous répondre, même si je n'avais pas prévu d'en parler. Puisque vous le souhaitez, je vais en parler très librement. Je suis assez stupéfait de ce que j'ai pu entendre et lire ici ou là. Des injures ont été proférées par certains Conseillers municipaux.

Très tranquillement, je vais faire un rappel des faits. Tout d'abord, à propos du Conseil municipal du 13 juillet, Monsieur Jean-Michel COHEN, ainsi que cela figure dans le compte-rendu, nous annonce qu'il n'a pas reçu la convocation et qu'il a appris la tenue du Conseil municipal par Madame CARDETAS le matin même. C'est ce qui figure dans la retranscription et sur les enregistrements. On peut s'interroger, car Monsieur Jean-Michel COHEN, qui aurait découvert le matin même la tenue d'un Conseil municipal, avait tout de même envoyé sa procuration signée le jeudi au service de l'Assemblée. Il avait dû anticiper le fait que Madame CARDETAS allait le prévenir le samedi suivant. Il a donc envoyé dès le jeudi sa procuration pour annoncer qu'il ne serait pas là ce jour. Passons. Nous avons tous les documents. Ceci démontre bien l'état d'esprit de cette intervention. Monsieur COHEN a donc dû oublier le fait qu'il devait être absent le jeudi et qu'il y avait une séance du Conseil municipal le samedi suivant.

Le 7 août 2013, je reçois une lettre du Préfet qui m'annonce qu'un élu l'avait saisi sur la situation de son collègue Jean-Michel COHEN, expliquant que l'un de ses collègues n'avait pas reçu les documents en temps et en heure. Le Préfet m'a à cette occasion rappelé, dans une lettre en date du 7 août, qu'il fallait respecter strictement les règles de convocation de nos séances et les risques d'annulation que cela sous-tend. Il est vrai que la jurisprudence est formelle à ce propos. La ville de Meudon en a malheureusement fait l'expérience. Une séance du Conseil municipal a été annulée parce qu'un élu et un seul dans l'assemblée n'avait pas reçu les documents en temps et en heure.

Après ces deux avertissements, c'est-à-dire l'avertissement public de Monsieur COHEN et l'avertissement du Préfet, j'ai demandé qu'on mette fin aux arrangements existants depuis des années et des années. Jusqu'alors, la Police municipale déposait au domicile de certains ou au travail de l'autre les documents afférant aux séances. Tout ceci se déroulait dans la bonne humeur. Toutefois, après ces deux avertissements lancés publiquement et la mise en garde par le Préfet, bien évidemment, j'ai demandé à ce que l'on revienne aux règles strictes s'appliquant en la matière, à savoir l'envoi des documents à chaque Conseiller

municipal à l'adresse de son choix ou, à défaut, en mairie. Nous avons respecté cette règle.

Le Code général des collectivités locales est à ce propos très clair : « les convocations et une note de synthèse sur les affaires soumises à délibération doivent être adressées dans les cinq jours francs avant la séance. » Je note au passage que cela implique qu'il n'est pas nécessaire de fournir le détail de chaque délibération, puisqu'il est fait mention d'une « note de synthèse », mais la tradition boulognaise veut que l'on transmette également l'intégralité des délibérations. Je poursuivrai cette tradition, même si cela n'est pas voulu par la loi, Monsieur BARBOT. La loi n'exige qu'une note de synthèse. C'est tout. Je vous l'explique. Donc, si on applique strictement le Code général des collectivités territoriales, c'est simplement une note de synthèse qui est exigée sur les affaires soumises à délibération du Conseil municipal.

Ensuite, je note que c'est la date d'envoi et elle seule qui compte et non la date de réception. Je le signale à ceux qui méconnaissent les textes et s'emballent un peu vite. Pour en revenir au Conseil municipal du 3 octobre, tout a été fait dans les règles, j'ai ici tous les récépissés de dépôt à la Poste le vendredi à 16 heures 30. Nous respectons bien, de manière scrupuleuse, le délai de cinq jours francs précédant la séance. Pour vous confirmer tout cela, d'ailleurs, puisque certains ont parlé d'amateurisme, j'ai une lettre du Préfet des Hauts-de-Seine qui déclare : « Par courrier du 4 octobre, vous m'informez de la prise en compte des observations dont je vous ai fait part dans mon courrier du 7 août dernier concernant les modalités de distribution des convocations des membres du Conseil municipal, et je vous en remercie. Par ailleurs, vous souhaitez savoir si les modalités de distribution des convocations mises en place pour réunir les membres du Conseil municipal le jeudi 3 octobre respectent les dispositions de l'article L2120-10 du Code général des collectivités territoriales. Au vu des éléments – c'est-à-dire les récépissés que je lui ai envoyés et la date du Conseil municipal, le jeudi 3 octobre – que vous avez bien voulu porter à ma connaissance, il résulte que la computation du délai de convocation est conforme aux dispositions de l'article susmentionné ». J'ai en effet vérifié ce point.

Nous n'avons donc pas agi en amateurs, mais bien en professionnels, rigoureux et approuvés par le Préfet des Hauts-de-Seine. Nous avons donc déposé les dossiers en recommandé vendredi, de façon tout à fait légale, mais il se trouve que la Poste de Boulogne-Billancourt a malheureusement mis un peu de temps à les distribuer. Certains d'entre vous ont reçu le dossier dès le samedi matin. D'autres ont reçu les avis de passage le lundi et d'autres encore le mardi. Dans ces conditions, j'ai décidé, par souci d'apaisement de reporter le Conseil municipal, mais j'aurai très bien pu le maintenir. Les modalités d'organisation de celui-ci étaient entièrement conformes aux dispositions du Code général des collectivités locales. Monsieur FOURCADE le sait bien, puisque nous en avons parlé tous les deux. Les textes ont été scrupuleusement respectés.

J'ai néanmoins subi un déferlement d'injures de la part des uns et des autres, certains parlant d'amateurisme, d'autres m'accusant de ne rien respecter. Le Maire a pourtant bien respecté scru-

puleusement la loi. L'opposition n'a pas du tout été bâillonnée.

Laissez-moi terminer. Je vous donnerai la parole ensuite, Monsieur FOURCADE. Enfin, dans le cadre de notre nouveau fonctionnement, je vous ai demandé de remplir des fiches signalétiques. En effet, nombre d'entre vous n'ont pas prévenu l'administration du changement de leur situation. En revanche, vous avez bien prévenu les ressources humaines pour pouvoir toucher votre indemnité d'élu. Monsieur ASKINAZI, je pourrais donner des noms, mais par charité chrétienne, je ne le ferai pas. Un certain nombre d'entre vous ont déménagé, changé d'adresse et oublié de prévenir l'administration générale. En revanche, ils ont prévenu les ressources humaines pour bien toucher leur indemnité. Cela reflète les priorités de ces personnes. Tant mieux pour ces personnes. Nous n'avons peut-être pas tous les mêmes priorités.

La règle est dorénavant très claire pour tous. Soit le dossier est envoyé par lettre recommandée à l'adresse dûment signalée par l'élu, ce qui explique qu'il vous a été demandé de remplir la nouvelle fiche signalétique, soit le retrait en mairie. Pour faciliter ce dernier, nous pourrions déposer les dossiers dans les casiers. Toutefois, le climat actuel est assez détestable et un élu du Conseil municipal a dit à haute voix qu'il allait se servir dans les casiers. Nous avons effectivement constaté que des dossiers avaient disparu de certains casiers. Puisqu'il est impossible de faire confiance, après des menaces, des lettres au Préfet, la disparition de dossiers, j'ai demandé que les dossiers soient déposés à la Police municipale. Cela va vous faciliter les choses. La Police municipale est ouverte de 8 heures du matin à 20 heures. Vous pourrez ainsi chercher contre signature vos dossiers. Pour tous les autres, le dossier sera envoyé en recommandé à l'adresse de votre choix. Nous allons ainsi respecter scrupuleusement les textes.

Je suis désolé de voir que dans cette affaire, les arroseurs se retrouvent être quelque peu les arrosés. Ce n'est toutefois pas eux qui payeront les conséquences de leurs actions, mais bien l'ensemble des élus de la Ville. L'ancien système fonctionnait très bien, mais, face aux menaces et à la mauvaise foi de certains, nous allons respecter les règles du début jusqu'à la fin, sans difficulté et sans négociation possible. Je ne m'affranchirai pas des règles en vigueur. Monsieur FOURCADE.

## **M. FOURCADE**

Je souhaite que la personne en charge de la retranscription m'entende. M'entendez-vous ? Dois-je parler plus près du micro ? Je vais le faire. Monsieur le Maire, depuis 1995, il est de tradition que le Conseil municipal ait lieu un jeudi soir et que les commissions se tiennent le lundi. Afin que les conseillers puissent travailler de manière sérieuse, il est nécessaire qu'ils reçoivent le document au plus tard le samedi, afin de pouvoir l'étudier le dimanche le cas échéant et en discuter le lundi soir.

Il se trouve que je n'ai pas reçu le dossier le samedi précédant la séance prévue le 3 octobre. Je n'ai reçu l'avis de passage que le lundi. Dans la mesure où ce lundi, je me trouvais à vos côtés pour assister à une réunion, je n'ai pu retirer le dossier que

le mardi matin. Ceci prouve simplement que, dans le cas d'une expédition en recommandé, il faut déposer les dossiers à la Poste non le vendredi après-midi, mais bien le vendredi matin. C'est aussi simple que cela. Les services devront s'habituer au dépôt des dossiers le vendredi matin.

Pour le reste, vous parlez d'attaques et d'agressions. Je sais que le climat s'y prête. Je souhaiterais que nous examinions plutôt le fond. Quoi qu'il en soit, mon groupe votera contre l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 juillet et votera pour l'adoption du procès-verbal du 4 juillet.

## M. BAGUET

Monsieur FOURCADE, je veux être très clair sur ce point : la convocation du Conseil municipal du 3 octobre était parfaitement légale. Vous le reconnaissez, Monsieur FOURCADE. Nous sommes bien d'accord. Nous avons dû faire face à un déficit de la Poste. Je veux que cela soit dit, car certains dans votre groupe font passer des messages parlant d'un « amateurisme ». Monsieur FOURCADE, ne voyez-vous pas les injures personnelles dont j'ai fait l'objet de la part d'un membre de votre groupe ? Il m'a injurié à 23 heures 30 un soir par un message sur mon téléphone portable déclarant : « Espèce d'amateur ! » Je peux vous faire écouter le message, si vous le souhaitez. C'est insupportable. Vous êtes en train de créer un mauvais climat. Je ne parle pas de vous, personnellement, Monsieur FOURCADE, mais de certains membres de votre groupe. Il faut peut-être les ramener à des propos plus mesurés.

La convocation a été réalisée de manière parfaitement légale. Il se trouve que la Poste n'a pas pu faire son travail en temps et en heure. Ce n'est pas moi, Monsieur FOURCADE, qui ai menacé le 13 juillet de faire annuler le Conseil municipal. Ce n'est pas moi qui ai écrit au Préfet dans le dos de tout le monde le 24 août. C'est parti de chez vous. Nous avons un climat serein et apaisé. La Police municipale s'arrangeait avec chacun d'entre vous depuis des années. Vous avez voulu briser l'accord tacite entre tous les membres et exigé l'application du règlement. Le règlement sera appliqué à la lettre. Je ne prendrai aucun risque. Nous allons de plus faire des économies, la police municipale n'ayant plus à se déplacer au domicile de chacun.

Je voudrais aussi rajouter un dernier mot, Monsieur FOURCADE. Croyez-moi, les injures n'ont pas uniquement été proférées en ma direction – cela m'est d'ailleurs égal – mais aussi en direction de l'administration. L'administration et la police municipales ont été particulièrement choquées des propos tenus par certains élus. Ils font leur travail et sont professionnels et vous avez remis en cause le travail de certains. Oui, Monsieur VINCENT, on peut donner des noms. Ne vous inquiétez pas, je ne le ferai pas. Madame BAUCHE a la parole.

## Mme BAUCHE

Merci, Monsieur le Maire. Je peux tout comprendre, mais je ne suis pas tout à fait sûre que vous ayez raison. Dans le cas d'un envoi en recommandé, c'est le moment où l'on reçoit l'avis de

passage qui fait foi. Il existe un arrêt du Conseil d'Etat à ce sujet. Si vous souhaitez que l'on vérifie ce point, nous pouvons nous tourner vers le Tribunal administratif. Si vous préférez le consensus, il serait bon que vous envoyiez les lettres le jeudi au lieu du vendredi. Ne soyez pas comptable à la minute près de l'heure à laquelle vous pouvez envoyer légalement les convocations. Il serait bien mieux que vous preniez en considération le fond, à savoir que le délai d'envoi de ces documents a été créé pour que les Conseillers municipaux aient le temps de les lire et de vous faire les remarques qu'ils jugeront nécessaires au sein des Commissions.

En ce qui me concerne, j'ai été avisée le mardi. Il était difficile dans de telles conditions d'assister aux Commissions, n'ayant pas reçu les documents afférents. Je m'étais inquiétée de ne rien recevoir dès le samedi matin. J'ai appelé les services, qui ne voulaient pas croire que je n'avais encore rien reçu. Je leur ai demandé s'il était possible de retirer en Mairie un double des documents et il m'a été répondu que les services avaient pour consigne de ne pas remettre de copie. Ceci est quand même désagréable et il faut mettre fin à ces petites mesquineries. Vous nous envoyez les documents pour que nous puissions les lire et avoir le temps de les travailler.

Il en va de même pour la séance du 13 juillet. Je n'y ai pas assisté et je ne prendrai pas parti sur cette question. Je n'ai pu y assister car cette séance ne figurait absolument pas au planning, alors même qu'il s'agissait de débattre une opération relative au sport sur laquelle vous travailliez depuis longtemps. Vous auriez parfaitement pu nous informer par avance de la tenue d'un Conseil municipal en pleine période de vacances. Mon personnel est parti en vacances en août, les miennes étaient donc programmées en juillet. J'aurais toutefois pu m'arranger autrement si nous avions eu connaissance par avance de cette séance.

Je vous remercie de bien vouloir poster le jeudi les documents. Cela démontrerait votre volonté de nous voir lire les documents.

## M. BAGUET

Madame BAUCHE, je vais vous répondre, puisque vous semblez mieux connaître la loi que le Conseil d'Etat. Je vais tout de même vous lire la décision du Conseil d'Etat : « Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. Le délai de cinq jours francs, comme indiqué dans la réponse ministérielle publiée au Journal Officiel du 4 décembre 1995, page 5 168, est un délai de cinq fois 24 heures qui doit s'écouler entre le jour où la convocation est envoyée et le jour de la séance. Il est également précisé dans cette réponse que si un samedi, un dimanche et un jour férié sont compris dans la période qui s'est écoulée entre l'envoi de la convocation aux membres du Conseil et la séance, cette circonstance n'est pas de nature à proroger le délai fixé. La jurisprudence a également eu à trancher ce débat et a précisé que les jours fériés ou chômés inclus dans le délai franc ne le proroge pas » Décision du Conseil d'Etat du 13 octobre 1993, André, requête 441 677.

Madame BAUCHE, la loi est donc très stricte. C'est la date d'envoi des convocations qui est prise en compte sur le plan juridique et elle seule. A l'intention de tous les Boulonnais, je tiens à souligner que ceux qui se plaignent sont tous de mauvaise foi. Je signale que, depuis le début du mandat et même avant cela, toutes les délibérations sont consultables sur *Airs delib*. Vous savez pertinemment que, sur vos convocations, figure un code *Airs delib* qui vous permet d'accéder à toutes les délibérations. Ce code est inchangé depuis le début du mandat. Monsieur TISSEYRE a informé lui-même son groupe du fait que les délibérations étaient en ligne depuis le vendredi 16 heures 30. Certains d'entre vous étaient membres de la majorité par le passé et le savent donc très bien.

Ne soyons donc pas de mauvaise foi. Nous pouvons clore le débat ici. Arrêtons-en avec les injures inutiles. Puisque vous exigez le respect de la loi, nous allons respecter la loi. La parole est à Madame KLEIN, Monsieur FUSINA et Madame BAUCHE. Nous pourrions ensuite passer au fond, car nous perdons beaucoup de temps avec ces bêtises.

## **Mme KLEIN**

Monsieur le Maire, dans un esprit serein et apaisé, je ne contesterai pas la régularité de la tenue de ce Conseil. Je voudrais tout de même vous indiquer que je n'ai rien reçu en amont du Conseil du 3 octobre, ni dossier, ni avis de passage du facteur. Il en va de même pour cette séance. J'ai trouvé samedi matin en Mairie l'enveloppe ouverte que voici avec une adresse qui n'est pas la mienne et la mention « distribué par erreur ». C'est une association rue Paul Bert qui l'a réceptionnée. Je n'ai pas déménagé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978. Qui plus est, en mars 2008, j'ai rempli une fiche de renseignement sur laquelle je précisais que je souhaitais un dépôt à domicile. En cinq ans et demi, seuls deux dossiers ont été déposés à mon domicile. Ceci n'a aucune espèce d'importance. J'ai retiré le dossier en Mairie. Je voulais simplement signaler que ni le dossier du 3 octobre, ni celui du 15 octobre ne m'ont été adressés.

## **M. BAGUET**

Madame KLEIN, le Directeur départemental de la Poste a daigné m'envoyer un état de la distribution de tous les récépissés. Il figure sur ce document : Madame KLEIN, numéro de lettre recommandée... date de dépôt le 27/9/2013, date de présentation le 30/9/2013. » Le document a donc été déposé à la Poste le vendredi, comme pour tous les autres Conseillers, présenté le mardi et a été retiré au guichet le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Si le tableau du Directeur de la Poste est inexact, je vous invite alors à ce que nous le regardions ensemble. J'ai en tout cas tenu à tout faire vérifier, par le Directeur de la Poste et par le Préfet. Tout est parfaitement en règle.

Nous pourrions débattre de cela pendant des heures. La parole est à Monsieur FUSINA. Madame KLEIN, je vous donne une copie de ce document et nous passons ensuite à autre chose.

## **Un élu**

Intervention hors micro : (...) C'est un comble quand même.

## **Mme KLEIN**

Intervention hors micro (...) Il n'y a pas qu'un bureau en France.

## **M. BAGUET**

C'est pour cela que j'ai été prudent et que j'ai évoqué une erreur d'envoi. En tout cas, les éléments en ma possession mentionnent un dépôt et un retrait. Quelqu'un serait donc allé chercher à votre place le dossier au guichet le 1<sup>er</sup> octobre. C'est possible. Il y a peut-être quelqu'un qui s'intéresse à la vie municipale et c'est très bien. La parole est à Monsieur FUSINA. Arrêtons. Ne parlez pas hors micro, cela ne pourra pas être retranscrit.

## **M. FUSINA**

Monsieur le Maire, vous avez raison. Ne passons pas deux heures sur ce sujet. Toutefois, je dois dire que je suis élu depuis 1989 et il est vrai comme vous l'indiquez que l'envoi des convocations et des dossiers répondait jusqu'alors à un usage mis en place. J'avais jusqu'alors toujours reçu les dossiers en temps et en heure, grâce aux services de la Police municipale. Je tiens d'ailleurs à rendre hommage à ces agents qui ont toujours très bien fait leur travail. Ils me remettaient régulièrement les dossiers le vendredi soir.

Je regrette qu'on en vienne à un tel formalisme et souligne que, par le passé, la remise des dossiers fonctionnait bien. Il est dommage que nous en arrivions là.

## **M. BAGUET**

Nous sommes tous d'accord avec vous, Monsieur FUSINA. Nous regrettons le climat délétère que certains cherchent à faire régner dans cette ville. Madame BAUCHE, avant de passer à l'examen de l'ordre du jour. Nous n'allons pas multiplier les interventions sur ce sujet.

## **Mme BAUCHE**

Vous souhaitez que l'on aille au fond, mais pour cela, il faut que tous les Conseillers municipaux puissent lire les dossiers. Il est vrai que nous pouvons nous connecter à Internet. Cependant, j'ai tout essayé ce samedi. Mon code, qui était pourtant celui que j'avais vérifié avec les services, ne fonctionnait pas. Par ailleurs, il est difficile de faire des annotations sur Internet. Si vous pouviez envoyer les dossiers la veille, pour tenir compte du fait que les délais de la Poste ne sont plus tout à fait ce qu'ils étaient il y a 50 ans, cela simplifierait la vie de tous.

Par ailleurs, je n'ai aucun problème pour aller chercher le dossier à la Police municipale. Toutefois, au moment où vous avez mis fin à une longue tradition, vous auriez pu nous envoyer un bref courriel pour nous signaler le changement de méthode.

Nous aurions alors été moins perdus. Vous auriez aussi pu conserver quelques copies en Mairie. Nous allons cependant nous adapter à vos nouvelles méthodes. Je tiens toutefois à dire que rien dans la loi ne vous empêche de les envoyer six ou sept jours francs avant la date du Conseil.

## M. BAGUET

Mme BAUCHE, vous êtes bien têtue. Ce n'est pas de bon cœur que je fais cela, car cela embête tout le monde. Replaçons les responsabilités à leur juste place. Je n'ai pas de leçon à recevoir de quiconque à ce sujet. Je suis provoqué, je suis menacé, je suis insulté. Je me conforme à la loi et il faudrait en plus que je fasse des efforts. Cela suffit. Nous passons à l'examen de l'ordre du jour. C'est honteux. Nous avons passé 40 minutes sur le sujet. Cela suffit, tout de même. Ce n'est tout de même pas la majorité qui s'est engagée dans cette voie. Ce n'est pas un membre de la majorité qui a écrit au Préfet. Je sais qui c'est et je tairai son nom. Vous le savez très bien. Monsieur VINCENT, vous semblez être au courant, puisque vous avez fait état de la lettre du Préfet, citant un deuxième point dans cette lettre qui n'était pas évoqué. J'identifie donc une zone géographique.

Je voudrais ajouter que la communication financière vous a été remise sur table. Vous en avez pris connaissance. Il n'y a pas de problème. Il en va de même pour la communication sur l'actualité... Vous avez déclaré que vous votiez contre les procès-verbaux. Nous vous avons entendus. Que fait le groupe @lternance, Monsieur FUSINA ? Vous votez pour. Madame BAUCHE, que faites-vous ? Vous ne prenez donc pas part au vote. Très bien.

Nous allons faire deux votes distincts, le premier concernant le 4 juillet, dans la mesure où Madame BAUCHE n'était pas présente le 13 juillet. Que faites-vous sur ce premier procès-verbal ? Vous n'étiez présente ni le 4, ni le 13. Votre groupe a déclaré voter le procès-verbal du 4 et non celui du 13. J'ai bien entendu que vous votez pour celui du 4 juillet et contre celui du 13. D'accord.

La communication financière vous a été remise sur table, de même que la communication sur l'actualité de GPSO. Y a-t-il des questions sur ces sujets ? Il n'y en a pas. Je voudrais modifier l'ordre du jour pour deux points. Je voudrais d'une part que l'on débattre d'un vœu sur le projet de métropole du Grand Paris. Le texte a dû vous être remis sur table. D'autre part, j'ai évoqué tout à l'heure l'obligation de départ de Madame Anne-Charlotte LORBER. Je propose que nous passions par conséquent le point qu'elle devait présenter, le point 22, après ceux de Madame BELLARD. Cela vous convient-il, Madame LORBER ? Nous pouvons travailler ainsi.

Concernant le vœu sur le Grand Paris, le Conseil communautaire de GPSO s'est réuni le 10 octobre dernier et nous avons présenté un vœu d'opposition au projet de la création de la métropole du Grand Paris. Je ne vais pas revenir sur le dossier que tout le monde connaît maintenant et les votes qui ont eu lieu le 23 juillet à l'Assemblée nationale et début octobre au Sénat, autorisant la création d'un établissement public de coopération inter-

communale au niveau de la petite couronne et couvrant les trois départements de Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne ainsi que Paris et 124 communes qui les composent. Ceci représente 6,5 millions d'habitants regroupés dans cet EPCI, ayant pour particularité de récupérer les compétences de tous les EPCI existants, comme Plaine commune, Est ensemble ou GPSO.

Cet EPCI sera doté d'une fiscalité propre, définie par décret. La loi d'orientation pose le principe de création de cet EPCI. Un décret précisera sa gouvernance, ses compétences, sachant que seront intégrées les compétences transports, affaires économiques, développement durable et logement, voire d'autres pouvant se surajouter d'ici sa publication. Un décret fixera également l'organisation et le fonctionnement de cet EPCI pour son personnel.

C'est une situation extrêmement dommageable, qui est contestée par un grand nombre d'organismes, que ce soit les syndicats de cadres territoriaux ou de directeurs territoriaux, qui s'inquiètent du devenir des 15 000 agents concernés. Certains pourraient ainsi être transférés, après un premier transfert des villes vers les communautés d'agglomération, à cet EPCI métropolitain. Il en va de même pour l'Association des maires des grandes villes de France. Monsieur DESTOT, Maire socialiste de Grenoble, s'inquiète de la mise en route de ce monstre administratif, tout comme Monsieur DELAVEAU, Président de l'Assemblée des communautés de France.

L'émotion est donc bien réelle, à tous les niveaux. En tout cas, tous les élus directement concernés par le fonctionnement de nos institutions s'inquiètent de la création de cet engin administratif non identifié qui verrait le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous avons été nombreux à nous élever contre ce projet et j'ai moi-même été auditionné par le Rapporteur du texte au Sénat, aux côtés de mes collègues Patrick BRAOUEZEC pour Plaine Commune et Gérard COSME pour Est Ensemble. Etait également présent Georges SIFFREDI pour la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre. Tous s'inquiètent de la mise en place de cette grosse machine administrative qui, pour mémoire, nous replonge 50 ans en arrière, au moment de l'éclatement des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise. Le gouvernement de l'époque a voulu mettre fin en 1964 à un dispositif administratif qui éloignait les habitants de leur administration, qui ne permettait pas l'émergence de pôles économiques, culturels, sportifs dynamiques. La région était en passe de mourir d'asphyxie. Le Général DE GAULLE a proposé à cette occasion à l'Assemblée nationale et au Sénat de redécouper les deux départements de la Seine et de la Seine-et-Oise en six départements, les trois de la petite couronne et les trois de la grande couronne.

On nous propose donc un bond de 50 ans en arrière. Ce sujet a été longuement débattu au Conseil communautaire de GPSO, comme il l'est dans chacune des communes concernées de la petite couronne. Nous espérons que la demande d'audience formulée par Philippe LAURENT, Président de Paris Métropole qui regroupe 205 communes et communautés d'agglomération en Ile-de-France, Daniel DELAVEAU et Michel DESTOT au Président de la République aboutira. Ils pourront alors expliquer la grande inquiétude de l'ensemble des élus et l'an-

goisse des personnels concernés face à ce monstre administratif.

Nous n'allons pas lire le texte du vœu, mais il énumère une série de considérants :

- considérant le projet de loi de modernisation, l'article 12 qui concerne la métropole du Grand Paris, cette métropole à fiscalité propre, qui regroupera a minima les 123 communes des départements plus les communes rattachées, comme Wissous,

- considérant les conditions d'opacité et de précipitation qui ont présidé à son élaboration,

- considérant que le renvoi des ordonnances gouvernementales pour l'organisation et la gestion de cet EPCI est une négation du travail partenarial entrepris depuis des années à l'échelle francilienne,

- considérant l'inadaptation manifeste du périmètre de cette future métropole et notamment la remise en cause des syndicats historiques (SEDIF, SIGEIF, SIPPAREC et SICTOM, etc.),

- considérant la disproportion manifeste entre le flou des objectifs affichés et l'ampleur des compétences exercées en propre, notamment en matière d'habitat, d'aménagement, de développement durable et d'environnement,

Personne ne voit comment un office HLM de 170 000 logements peut être efficace dans les attributions, quand on sait la difficulté que nous rencontrons avec les offices locaux, qui se retrouvent dans une situation compliquée lorsqu'ils cherchent à investir dans des opérations nouvelles.

- considérant le vœu émis par le Syndicat Paris Métropole,

Je vous rappelle à ce sujet que nous avons accueilli le Syndicat Paris Métropole à Boulogne-Billancourt et nous avons procédé à un vote sur ce vœu qu'il avait voté, demandant le maintien des EPCI de proximité, ne s'opposant pas à la création d'une structure métropolitaine, dans l'optique de donner de la cohérence à la métropole. La SGP va lui donner une structure, mais il ne serait pas inutile de réfléchir à une structure adaptée pour accompagner ce développement métropolitain. Lorsque le vœu a été présenté, il a recueilli 75 % de voix pour et 25 % de voix contre sur 135 votants parmi les 205 membres de Paris Métropole, toutes tendances politiques confondues. Je rappelle que le groupe Communistes, Verts et Front républicain à la Région a également défendu le maintien des EPCI de proximité. De même, le Syndicat national des Directeurs généraux des collectivités territoriales, les Maires des grandes villes d'Ile-de-France, les Directeurs généraux des communautés de France, toutes les associations et structures compétentes en la matière s'émeuvent de cette décision gouvernementale.

Je donne maintenant la parole à ceux qui veulent s'exprimer sur ce vœu. Monsieur FOURCADE.

## **M. FOURCADE**

Monsieur le Maire, je suis heureux que nous en venions au fond. J'ai écrit dans le BBI de septembre mon opposition au développement du millefeuille administratif qui déjà singularise la France par rapport à ses partenaires européens, dans la mesure où vont

exister désormais cinq degrés d'administration et de fiscalité, ce qui est insupportable pour les contribuables et pour nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté de voter votre vœu à GPSO la semaine dernière. Mon groupe le votera ce soir de manière unanime. Nous estimons en effet que ce projet fait naître une organisation absolument démentielle qui sera malheureusement très coûteuse pour l'ensemble de nos concitoyens.

## **M. FUSINA**

Il est à mon sens regrettable que ce projet de loi n'ait pas prévu la disparition d'un échelon, qui aurait pu être le Conseil général. On s'apprête en effet à créer une nouvelle entité se superposant aux structures existantes. J'estime que ce n'est pas très sérieux et difficile à comprendre pour la population.

Par ailleurs, je crois qu'une commission poursuit sa réflexion sur ce projet qui n'est pas totalement finalisé. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce vœu.

## **Mme BAUCHE**

Le non-groupe des Boulonnais indépendants s'abstiendra. Nous souhaitons en effet voir l'épaisseur de ce millefeuille. Nous ne savons pas si les agglomérations ou les départements doivent disparaître, mais il est important qu'une strate disparaisse.

## **Mme EVEN**

Vous nous avez déjà présenté un vœu de cet ordre lors d'un Conseil municipal précédent, me semble-t-il au mois de juillet. Je voudrais savoir si c'est le même, car il nous a été remis sur table. Un projet est en débat au Parlement. En tant que socialistes, nous avons déjà pris la parole dans différentes assemblées pour parler du problème que représentent le millefeuille et le maintien des départements. Nous partageons donc les propos de Marc FUSINA. Nous allons cependant voter contre votre vœu, dans la mesure où le projet est toujours en discussion au niveau du Parlement.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix.

Le vœu est approuvé à la majorité.

Abstention : 4 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE)

Contre : 3 (Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN)

NPPAV : 1 (Mme Rosaline LAUREAU)

## **QUESTIONS ORALES**

### **QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE**

Monsieur le Maire,

La promotion et le déploiement du commerce équitable représente un enjeu important pour un développement harmonieux de notre planète. Il est un facteur essentiel de justice sociale et de respect de l'environnement à travers les pays de notre monde. En cela, il demeure un atout et un gage en faveur du développement durable.

En 2009, notre Ville s'illustrait en tant qu'actrice du commerce équitable en disposant du titre Territoire Commerce équitable. Pour notre ville, ce fut un avantage certain en termes d'image.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire les raisons pour lesquelles notre Ville ne dispose plus de ce titre ? Qu'en est-il aujourd'hui de ce titre pour notre Ville ? Quelles sont votre détermination et votre plan d'action pour reconquérir ce label ?

Merci.

## **REPONSE DE MADAME CHRISTINE BRUNEAU A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE**

Mon cher collègue,

Bien que le sujet ait déjà été abordé en séance du Conseil municipal le 30 mai dernier, en réponse à votre question posée en Commission des affaires générales et sociales, je vous confirme qu'aucun changement depuis lors n'est intervenu, la Ville étant toujours soucieuse de participer au développement du commerce équitable.

C'est dans le cadre du projet international « Fairtrade towns » que se décline l'appellation « Territoires de commerce équitable ». La campagne nationale est co-organisée par la Fédération Artisans du Monde, la plateforme pour le commerce équitable et Max Havelaar France. Elle permet de créer un réseau de collectivités engagées. Ces dernières s'impliquent dans une démarche de progrès sur le long terme visant à créer et développer une dynamique nouvelle à l'échelle de leur territoire en faveur du commerce équitable dans une logique de consommation responsable. Il s'agit également d'une démarche de partenariat avec les acteurs locaux. Dans ce cadre, la collectivité reçoit le titre de « Territoires de commerce équitable » et non un label.

Depuis 2008, la Ville mène une action soutenue en faveur du commerce équitable qui lui a valu d'obtenir le titre de « Territoire de commerce équitable » en novembre 2009, rejoignant ainsi quelque 735 « territoires » à travers le monde dont Londres, Rome, Bruxelles, Copenhague, et en France Paris, Tours, Dijon et quelques autres.

Sous l'impulsion de la Ville et de Monsieur Marc LEPOIVRE, Président de l'association Commerce Équitable labellisé 92, et à l'issue d'un travail commun de la Cellule développement durable de la Ville, de notre direction des affaires juridiques et de la Cellule Développement durable de la Communauté d'Agglomération, Boulogne-Billancourt s'est engagée dans une démarche visant :

le développement des achats équitables dans le cadre de la commande publique, la valorisation de la démarche auprès des différents acteurs économiques du territoire, la sensibilisation du public sur les enjeux de ce commerce.

Depuis 2008, ont ainsi été proposées par exemple des dégustations de produits lors de manifestations comme la fête des Cigales ou la Journée de la Mobilité. Lors de ces rassemblements, il est répondu aux nombreuses questions et demandes du public.

La Ville a également soutenu la Journée du Commerce Équitable, le 20 avril dernier, avec Artisans du Monde.

Un nouveau programme d'actions est aujourd'hui en cours d'élaboration. Ce programme, riche de l'expérience acquise, sera présenté au titre de Territoires de Commerce Équitable en septembre 2014.

## **QUESTION ORALE POSEE PAR MADEMOISELLE FATIMA CARDETAS**

Monsieur le Maire,

En 2000, afin de permettre aux résidents et aux commerçants du forum du Pont de Sèvres de vivre harmonieusement, Monsieur Jean-Pierre FOURCADE avait pris un arrêté municipal règlementant les horaires de livraisons des marchandises et des travaux qui pourraient être effectués.

Malheureusement depuis des mois, les règles ont été peu à peu abandonnées et les résidents sont souvent dérangés dès cinq heures du matin.

Une aire de livraison avait été prévue sur l'avenue du Général Leclerc et devait être utilisée lorsqu'un fournisseur ne pouvait faire autrement que de livrer au-delà des horaires autorisés.

Jusqu'à présent, toutes les interventions ont échoué, les résidents et les commerçants respectueux des horaires fixés sont pénalisés par l'irrespect d'aucuns.

Monsieur le Maire, comment comptez-vous faire enfin respecter cette règle simple du vivre ensemble et rendre à ce quartier sa tranquillité ?

Je vous remercie.

## **REPONSE DE MADAME SYLVIE ROUGNON A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADEMOISELLE FATIMA CARDETAS**

Chère collègue,

Vous avez souhaité attirer notre attention sur les nuisances occasionnées ces derniers temps par des livraisons ne respectant pas les termes de l'arrêté municipal du 25 février 2000 règlementant le bruit, dans le secteur du forum du Pont de Sèvres.

Certains dysfonctionnements ont en effet été constatés récemment, le commerçant concerné étant le magasin Carrefour Market.

Le gérant de ce commerce a été immédiatement informé de cette situation. En date du 30 septembre, il s'est engagé par écrit à y remédier aussitôt en rappelant les règles de fonctionnement à ses différents livreurs.

Une modification des modalités de livraison mises en place, sans motif avéré, de la part des livreurs et, donc indépendamment de la volonté du gérant, est à l'origine du problème rencontré.

Il a été en conséquence rappelé que les livraisons du secteur « surgelés » de ce magasin ne pouvaient s'opérer avant 6 heures du matin, et ce exclusivement depuis l'aire de livraison dédiée de l'avenue du Général Leclerc.

En cas de nouvelles perturbations l'antenne municipale de la politique de la Ville est bien entendu à la disposition des riverains, ainsi que le centre social dans le cadre des actions de médiation menées au sein du quartier.

La Police municipale a aussi été sensibilisée à cette situation et reste à disposition des Boulonnais.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que l'Association syndicale libre (ASL) délivre les cartes d'accès et gère les autorisations d'entrées des véhicules sur cet espace. Afin d'anticiper toute nuisance potentielle, il sera procédé prochainement par le service de la politique de la ville, lors d'une réunion de travail, à un rappel de la vigilance qu'il convient d'apporter aux accès ainsi qu'aux stationnements pouvant contrevenir à l'arrêté contre le bruit toujours en vigueur.

## **QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME JUDITH SHAN**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'aménagement des terrains du Trapèze, la Ville a réalisé un bâtiment en bordure du parc de Billancourt. Ce bâtiment, confié à la société *Potager du Parc de Billancourt* par une convention d'occupation temporaire du domaine public le 12 septembre 2011, a fait l'objet, lors du Conseil municipal du 13 décembre 2012, d'un avenant en vue de permettre l'aménagement de ce café au moyen d'une subvention de 71 000 € attribuée le 19 novembre 2012 par le Conseil général des Hauts-de-Seine. Force est de constater que, près d'une année plus tard, il n'y a pas la trace du moindre aménagement de ce local qui devait être le Café du Parc.

Pouvez-vous nous informer sur les projets de cette société en laquelle vous aviez toute confiance et de l'avenir de ce local si elle s'avérait défailante ?

Merci.

## **REPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME JUDITH SHAN**

Madame SHAN,

Le 26 mai 2011 un avis d'appel à candidatures a été publié

afin de sélectionner un preneur pour le local municipal du parc de Billancourt. Ce local, d'environ 110 m<sup>2</sup>, fait l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public qui nous permet d'accorder à un tiers un droit sur notre domaine afin que ce dernier puisse l'exploiter.

Parmi les candidats ayant répondu, le « Potager du Parc » a retenu notre attention.

En effet, le concept proposé répond aux attentes de ce nouveau quartier durable et innovant. Il propose un service de restauration bio auquel s'ajoute la vente de paniers de fruits et légumes à emporter ainsi que la tenue d'activités annexes liées à la cuisine et au jardinage.

Toutefois, même si l'intéressé a obtenu une grande part des aides départementales et régionales sollicitées, comme pour toute entreprise individuelle, le montage financier de cette opération reste difficile. C'est la raison pour laquelle nous accompagnons ce projet, dans la limite des compétences qui sont allouées à une collectivité. En effet, notre volonté est de favoriser les commerçants indépendants pour ne pas faire du Trapèze une vitrine réservée aux seules enseignes franchisées.

Depuis plusieurs mois, nous sommes en contact suivi avec le « Potager du Parc » afin de faire le point et trouver une issue au plus vite.

Dans l'hypothèse où le candidat serait dans l'incapacité de faire aboutir son projet, sachez que le partenariat est contractuel. En cas de manquement aux dispositions énoncées, la convention établie entre la Ville de Boulogne-Billancourt et la société le « Potager du Parc » prévoit des portes de sortie pour l'un et l'autre des co-contractants.

## **QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN**

Monsieur le Maire,

Alors que l'heure est à la fibre optique et à l'enfouissement des câbles, nous voyons fleurir dans plusieurs rues de notre ville des gouttières plastiques arborant une banderole rouge avec l'inscription suivante : DANGER DE MORT.

Ceci, bien sûr inquiète à juste titre nos concitoyens. Pouvez-vous nous dire quel type de câble contiennent ces gouttières, la raison pour laquelle elles sont à l'air libre à la portée de tous, ce qui est grave si réellement elles représentent un danger de mort et enfin jusqu'à quand est-il prévu qu'elles restent ?

## **REPONSE DE MADAME BEATRICE BELLARD A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN**

Madame EVEN,

Les dispositifs temporaires que vous évoquez relèvent d'ERDF, entité gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

En cas d'incident, quel qu'il soit, ERDF privilégie systématiquement la réalimentation des clients dans les plus brefs délais. Compte-tenu de l'urgence de certaines situations, les intervenants font parfois volontairement le choix de réaliser ce type d'installation provisoire.

Les câbles installés dans ces gouttières sont alors sous tension, mais isolés et ne présentent de danger selon ERDF que s'ils sont manipulés intentionnellement à l'aide d'une pince coupante. Un programme de remise en exploitation, dite normale, est ensuite établi par ERDF.

Plus globalement, il est à noter qu'une vigilance toute particulière est portée aux interventions des concessionnaires à Boulogne-Billancourt (GRDF, Véolia, Numéricable, ERDF, Bouygues énergies...). La tenue et le suivi de ces chantiers sont un souci permanent en matière de sécurité des piétons et des véhicules, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'aspect esthétique de l'espace public.

En premier lieu, lors du dépôt des demandes d'arrêtés par les concessionnaires de réseaux, des réunions préparatoires sont désormais systématiquement organisées en présence des services de la Ville et de GPSO. Sans plan d'intervention et d'engagement ferme concernant la réfection de la surface, la qualité et le délai de la réfection, aucun arrêté n'est délivré (sauf raccordement urgent de particuliers à l'électricité ou au gaz).

A la délivrance desdits arrêtés, un tableau de bord dédié à chaque concessionnaire permet d'assurer un contrôle de ses interventions et d'identifier immédiatement le prestataire en cause, la durée des travaux et les contraintes qui lui ont été imposées en matière de réfection.

Des interlocuteurs privilégiés nommés auprès des différentes directions territoriales assurent dans ce contexte un lien essentiel entre la Ville et les entreprises de terrain, notamment lors de demandes ponctuelles d'action rapide ou urgente.

Il a été également demandé, de manière régulière, de procéder à des campagnes de contrôle des derniers chantiers entrepris par les prestataires sur les voies de la ville.

Enfin, l'organisation de réunions semestrielles plénières permet enfin de présenter les programmes de travaux pour les mois, voire les années à venir, en s'assurant de la bonne compréhension des exigences et des règles en vigueur à Boulogne-Billancourt.

## **QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-ANNE BOUEE**

Monsieur le Maire,

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Boulogne-Billancourt (CIDFF) traverse depuis plusieurs mois de graves difficultés financières mettant en péril ses activités et créant une véritable inquiétude pour ses personnels.

Quels moyens pouvons-nous mettre en œuvre pour, dans un premier temps, venir en aide à cette association et à plus long terme, revenir à une situation plus pérenne ?

## **RÉPONSE DE MONSIEUR PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET À LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-ANNE BOUEE.**

Merci, Madame BOUEE.

Vous attirez mon attention sur les graves difficultés financières que traverse le CIDFF de Boulogne-Billancourt.

La lecture des comptes de l'association fait effectivement apparaître une perte de 59 000 euros sur l'exercice 2012, de 30 000 euros fin juin 2013 et de 60 000 euros évalués pour la fin de l'année 2013. À cela s'ajoute une trésorerie nulle voire négative qui a conduit leur commissaire aux comptes à lancer une procédure d'alerte début septembre 2013.

C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé aux services de recevoir les membres du bureau du CIDFF, mercredi 25 septembre dernier, afin d'étudier avec eux les différentes solutions permettant de faire face à cette situation particulièrement préoccupante pour l'association, pour ses usagers et pour son personnel.

Force est de constater que la situation n'a eu de cesse de se dégrader et ce, en dépit d'une augmentation subséquente de notre subvention en 2013, +18% sur la période 2008-2013 ; mais ces 18 % compensent à peine une baisse des subventions versées par l'État (-15%) et par la Région (-16%). Parallèlement, les charges de personnel sont en constante augmentation (+18,6 % depuis 2009).

Aussi, afin de ne pas prendre le risque d'un arrêt brutal des activités et compte tenu de l'impact qu'aurait une fermeture du CIDFF sur les bénéficiaires, notamment en cette période de grandes difficultés économiques et sociales, je vous proposerai de voter, lors du Conseil municipal de décembre 2013, une subvention exceptionnelle de 60 000 euros au bénéfice du CIDFF.

Par ailleurs, j'ai demandé aux services de réunir rapidement un comité de pilotage chargé de préparer le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Ville et le CIDFF, de réfléchir à une meilleure mutualisation des moyens et de poursuivre la recherche de nouveaux financements.

J'en ai informé le Président du CIDFF dans un courrier adressé le 3 octobre dernier en lui demandant de bien vouloir porter ces informations à la connaissance de son Conseil d'administration et du personnel de l'association. Il m'a remercié du soutien de la Ville et de notre volonté d'accompagnement.

Je vous confirme donc, ma chère collègue, que tout est mis en œuvre pour aider cette association à traverser cette période délicate.

**M. BAGUET**

Je vous remercie de votre attention. Nous pouvons entamer

l'examen du premier point à l'ordre du jour.

## **1. ZAC Seguin Rives de Seine - Rapport des représentants de la Ville de Boulogne-Billancourt au Conseil d'administration de la SAEM Val de Seine Aménagement (Année 2012) - Approbation**

### **Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers Collègues,

Cette première délibération me permet de vous présenter le rapport annuel portant sur l'année 2012, établi par les représentants du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration de la SAEM Val de Seine aménagement.

Ce rapport est divisé en quatre titres, mais vous connaissez déjà les faits saillants de cette année. A l'issue de la votation, il a été retenu le projet 2 pour l'île Seguin et le pôle culturel du Grand Paris. Le programme général prévoit 255 000 mètres carrés incluant notamment un équipement sportif nouveau. Parmi ces faits importants, il faut aussi évoquer l'inscription de la gare Pont-de-Sèvres dans le projet de la Société du Grand Paris. L'enquête publique est actuellement en cours, à la Mairie. Ensuite, le Trapèze et les îlots épars ont vu leur population, en termes d'habitants comme de salariés, augmenter. Le Trapèze ouest accueillait ainsi fin 2012, 5 000 habitants et 3 000 salariés, avec plus de 325 000 mètres carrés de permis de construire délivrés. Enfin, le quartier du Pont-de-Sèvres a bien amorcé sa mutation, ainsi qu'en attestent l'inauguration en octobre 2012 du Mail des provinces et du Passage des Renault. Ces voiries viennent compléter la montée et la passerelle Constant Lemaître.

Je vous remercie donc de bien vouloir approuver le rapport des administrateurs représentant la Ville au Conseil d'administration de la SAEM.

### **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

### **M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux**

Avis favorable également, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

### **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Madame SHAN, voulez-vous prendre la parole ? Attendez, Monsieur VINCENT, allez-y.

### **Mme SHAN**

Ce n'est pas sur le rapport en soi. Monsieur GRAFFIN oublie d'indiquer le vote du groupe @lternance. Il se trouve que je suis

la seule élue n'appartenant pas à la majorité à avoir assisté aux Commissions qui ont eu lieu en amont de la séance finalement reportée. La Commission de l'urbanisme et des travaux a duré une heure. Je ne suis pas revenue hier pour dire exactement la même chose. Néanmoins, mes propos, au nom du groupe @lternance pourraient être repris, comme Martine EVEN l'a signalé hier au Président de la Commission.

### **M. BAGUET**

Il est un peu difficile de rapporter les propos tenus lors d'une Commission précédente. Nous ne pouvons pas faire la synthèse de deux Commissions. Nous avons déjà suffisamment parlé de la séance du 3 octobre, convoquée de manière totalement légale. Nous avons malheureusement tout recommencé à zéro, par souci d'apaisement. Monsieur GRAFFIN a donc fait le compte-rendu de la Commission qui s'est tenue hier et non celle qui s'est tenue il y a 10 jours. Vous êtes libre de prendre maintenant la parole, Madame SHAN, mais ne reprochez pas au Rapporteur de ne pas avoir repris les propos tenus il y a 10 jours. Ce n'est pas possible. Je vous donne en revanche la parole très volontiers si vous voulez vous exprimer sur ce point.

### **Mme SHAN**

(intervention hors micro) (...) Je vous faisais confiance. J'ai eu tort.

### **M. BAGUET**

Il ne faut pas dire cela. Qu'est-ce que ces propos ? Je répète que ce n'est pas moi qui ai mis la pagaille.

### **Mme SHAN**

(intervention hors micro)

### **M. BAGUET**

Je crois que le climat n'est pas très bon. Il est temps que les uns et les autres se reprennent. Cela ne me paraît pas très bien. Monsieur VINCENT.

### **M. VINCENT**

Le sténographe m'entend-il ? Je vérifie.

### **M. BAGUET**

Vous n'allez pas vous en prendre à un professionnel. C'est fou.

### **M. VINCENT**

Je lui demande s'il m'entend.

### **M. BAGUET**

Il fait son métier. Il est agréé partout et vous allez remettre en

cause son professionnalisme tout au long de la soirée. Une fois, ça va. Deux fois, c'est trop. Trois fois, c'est désagréable. J'assure la présidence de la séance et je défends les gens qui travaillent pour nous. Monsieur VINCENT vous avez la parole et vous pouvez vous approcher de votre micro pour qu'on vous entende mieux.

## M. VINCENT

Monsieur le Maire, depuis le début de cette séance, vous faites les questions et les réponses. Cela devient extrêmement pénible. Pour en revenir à cette délibération, j'ai reçu le rapport en qualité d'administrateur de la SAEM il y a un mois. Cependant, contrairement aux années précédentes, cet envoi ne mentionnait pas la possibilité pour moi de formuler mes observations. Je le fais donc ce soir, de manière brève.

Premièrement, je m'étonne, Monsieur le Maire, de la manière dont vous traitez le Conseil d'administration de cette société. La SAEM Val de Seine aménagement gère un programme d'investissement – je le rappelle à nos collègues – d'un milliard d'euros. Son Conseil d'administration n'a été réuni qu'une seule fois en 2012, autant de fois qu'en 2013, alors que nous approchons de la fin de l'année. Monsieur le Maire, vous avez parfaitement raison, c'est légal et conforme aux statuts. Aucune périodicité des réunions du Conseil d'administration n'est prévue. Vous ne faites qu'appliquer la loi et rien que la loi. Vous conviendrez tout de même avec moi qu'une réunion par an c'est bien peu pour un Conseil d'administration ayant des responsabilités importantes dans la gestion d'une opération aussi lourde.

Deuxièmement, le rapport se penche sur les comptes 2012. Les comptes de la partie exploitation ont été audités et n'appellent pas de commentaire de ma part. En revanche, je suis en désaccord avec la rédaction du rapport page 17. En effet, ce rapport a été expédié au mois de septembre, après les événements de cet été relatifs au dossier de l'Île Seguin, en particulier la décision du Tribunal administratif du mois de juillet annulant le PLU. Un certain nombre de mentions dans ce rapport sont positives pour l'opération. On omet toutefois d'autres éléments qui devraient figurer dans ce compte rendu portant sur l'année 2012, mais établi tardivement en 2013.

Je souhaiterais par conséquent qu'une mention rappelle ce qui s'est produit au cours de l'été, et en particulier la décision du Tribunal administratif. Je vous remercie.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

## M. FOURCADE

Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération. D'une part, ainsi que l'a dit très justement Monsieur VINCENT, ce rapport ne tient aucun compte de l'annulation du PLU et du retour obligatoire au PLU de 2004. D'autre part, il ne tient pas compte non plus de la création d'une gare du Grand Paris Express

à proximité de l'Île Seguin. Or, dans un rayon de 800 mètres, il sera obligatoire de réaliser un certain nombre de logements, suite à la loi votée par le Parlement sur le développement du Grand Paris et de son système de transports.

Dans la mesure où il n'est pas fait mention de ces deux éléments dans l'ensemble du rapport, et sans remettre en cause la gestion, le financement et les questions posées dans ce rapport, nous voterons contre cette délibération.

## Mme BAUCHE

Je voudrais obtenir une explication concernant la mention figurant à la page 5 du rapport tout à fait en bas à droite. Il est indiqué les frais de personnels, la masse salariale (1 845 679 euros) et les charges sociales (847 987 euros). Le total représente 2 693 666 euros. A la page 10, est indiqué dans ce rapport que les charges de personnel représentent 3 117 887 euros. Les charges de personnel ont légèrement augmenté en 2012 par rapport à 2011 alors que les effectifs sont en recul (-2 postes). Comment expliquez-vous ces chiffres qui ne concordent pas ?

Je voudrais ensuite rappeler que Dorothée PINEAU, le 21 février 2013, vous avait mis en garde sur la procédure de mise en compatibilité avec le PLU.

## M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. S'agissant de l'absence de mention aux événements du mois de juillet, je rappelle que le rapport annuel des mandataires, transmis en application de l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales, porte sur l'année 2012, neuvième exercice social.

Monsieur VINCENT, depuis la création de la SAEM, nous avons deux exercices chaque année avec la présentation de ce rapport au nom des administrateurs à la collectivité et aux autres collectivités et le CRACL, le compte-rendu annuel à la collectivité locale. Il s'agit de deux choses distinctes. Le CRACL prend acte du passé, décrit le présent et se projette dans le futur. Aujourd'hui, nous nous intéressons aux comptes de la société. Vous aurez en son temps le CRACL qui prendra en compte tous les événements positifs et moins positifs de l'année 2013. C'est tout simple.

En réponse à la question de Madame BAUCHE et sur les chiffres en désaccord...

## Une élue

(intervention hors micro) C'est le poste de Directeur général avec la mise à disposition qui est chiffrée.

## M. BAGUET

Oui, c'est la modification du statut du Directeur général qui explique cet écart. La Caisse des dépôts et consignations a modi-

fié son fonctionnement, créant une société spécialisée dans la rémunération des Directeurs de SEM relevant de la CDC en raison de questions comptables et juridiques. De fait, le Directeur général, toujours en poste, n'est plus rémunéré par la structure, mais par une autre société. De fait, le nombre de postes est en diminution, mais les sommes augmentent. Je vous fournirai le détail des chiffres, Madame BAUCHE. J'avais oublié cet élément, répondant à une demande de la Caisse des dépôts et consignations. C'est ainsi dans toutes les sociétés d'économie mixte dans lesquelles les Directeurs sont détachés par la CDC. Madame SHAN, vous avez la parole.

## Mme SHAN

A la page 7, il est fait état d'une « recette coupablement neutralisée ». Ce terme est surprenant, mais peut-être a-t-il une signification précise ?

## M. BAGUET

J'avais déjà fait la remarque à ce sujet. Il s'agit d'une « recette comptablement neutralisée ». Quand j'ai lu ce terme, j'ai indiqué l'erreur sur un Post-it. Je croyais que cela avait été modifié depuis. Vous avez l'œil. Cela n'a pas été modifié. Merci de votre observation. Je mets le rapport aux voix, en demandant aux administrateurs de ne pas prendre part au vote.

## La délibération n° 1 est approuvée à la majorité.

Abstention : 3 (Mme Judith SHAN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE)

Contre : 8 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT)

NPPAV : 9 (M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Béatrice BELLIARD, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Claude GALLANT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Raphaël LABRUNYE, M. Eric VINCENT, Mme Marie-Hélène VOUETTE) en tant que membres du conseil d'administration de la SAEM.

## M. BAGUET

Le vote est maintenant terminé et je peux vous redonner la parole, si vous la souhaitez, Mme SHAN.

## Mme SHAN

Il aurait été bon à la page 23 de réintégrer, puisqu'y figure un historique...

## M. BAGUET

Prenez connaissance des documents à l'avance. Dieu sait si vous avez eu le temps d'en prendre connaissance longtemps à l'avance.

## Mme SHAN

Non, pas longtemps.

## M. BAGUET

Vous pouvez ensuite faire vos interventions. Je ne peux pas redonner la parole toutes les deux minutes pour de nouvelles observations. Monsieur TISSEYRE.

## M. TISSEYRE

Ayant le pouvoir de Marie-Hélène VOUETTE, je tenais à confirmer qu'elle ne prend pas part au vote.

## M. BAGUET

C'est en effet conseillé.

## 2. Fourniture et livraison de produits d'entretien et articles connexes - Autorisation donnée au Maire pour lancer la procédure et signer les marchés correspondants

**Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, Rapporteur** Mes chers collègues,

Cette délibération concerne la fourniture et la livraison de produits d'entretien et articles connexes pour les différents bâtiments de la Ville. Il s'agit d'autoriser le Maire à lancer la procédure et à signer les marchés correspondants. Je voulais toutefois apporter une petite modification. Le lot 1 prévoit un montant minimal de 100 000 euros HT au lieu de 120 000 euros, puisque le marché était structuré de manière différente du précédent. Le montant maximum du lot numéro 3 s'élève à 25 000 euros HT.

Ce marché concerne des produits d'entretien pour la cuisine et la restauration, notamment des sacs poubelle.

## Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y a pas de questions. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité.

## 3. Ajustement des fonds de concours à verser à la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest - Acceptation du principe

## **Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, Rapporteur**

Mes chers collègues,

Cette délibération fait le lien avec le document qui nous a été remis en début de séance concernant les travaux de la Communauté d'agglomération. Au travers de deux délibérations prises en 2012 et 2013, la Ville a adopté le principe du versement de fonds de concours. Il s'agit d'ajuster les montants compte tenu des réalisations des opérations et des dépenses réelles effectuées pour celles-ci. 23 millions d'euros ont été dépensés dans tous ces projets. Il est proposé d'ajuster la participation de la Ville à un peu plus de 11 millions d'euros. Je rappelle simplement qu'il s'agit d'un investissement réalisé sans emprunt.

Je passe sur le détail des opérations, détaillées dans la délibération.

## **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable ; les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Monsieur FOURCADE.

## **M. FOURCADE**

Monsieur le Maire, je me suis abstenu sur cette délibération dans l'enceinte du Conseil communautaire de GPSO. Ceci est une affaire importante. Nous sommes en effet opposés au premier point, qui concerne la rénovation du parc des Glacières, très peu appréciée de la population. Nous nous interrogeons sur le point « aménagement du complexe sportif », dans la mesure où la ville de Boulogne-Billancourt prend une participation énorme de 46 % dans l'ensemble du projet. Nous voterons par conséquent contre cette délibération numéro 3.

## **Mme BAUCHE**

Le principe consistant à abonder le fonds de concours ne peut être qu'approuvé, dans la mesure où c'est GPSO qui effectue les travaux. En fait, nous avons toujours critiqué les travaux qui ont été décidés et la manière dont ils ont été exécutés. Nous n'étions pas en accord avec la réfection de l'avenue Pierre Grenier, de la place des Écoles, de la place Solférino, la rénovation du parc des Glacières et les espaces verts de la route de la Reine, où vous avez en plus du reste sacrifié beaucoup d'arbres. C'est la raison pour laquelle, bien qu'il soit logique d'abonder ce fonds de concours, nous voterons contre.

## **Mme EVEN**

Je crois que Judith SHAN prendra une position similaire à la mienne. Nous nous abstenons sur cette délibération, dans la mesure où nous nous opposons à la rénovation du parc des

Glacières telle qu'elle a été décidée. Puisqu'il est impossible de voter par division, nous nous abstenons sur l'ensemble de la délibération.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je note les changements d'avis et rappelle que cette délibération est passée devant le Conseil communautaire à deux reprises, le 29 mars 2012 et le 28 mars 2013, et devant le Conseil municipal, le 5 juillet 2012 et le 30 mai 2013. Je reconnais que le parc des Glacières n'est apparu dans le dispositif qu'au mois de mars 2013. Je rappelle tout de même que les quatre délibérations précédentes avaient été votées à l'unanimité. Je vous dis que cela a été le cas en mars 2013 devant la Communauté d'agglomération et ensuite devant le Conseil municipal. C'est ce qu'on me dit. Ce n'est toutefois pas grave et pas gênant. Je mets aux voix.

## **La délibération n° 3 est approuvée à la majorité.**

Abstention : 2 (Mme Judith SHAN, Mme Martine EVEN)

Contre : 13 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## **22. Promotion de l'artisanat local - Convention de partenariat entre la Ville et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA) pour la « charte Qualité Confiance » - Autorisation**

## **Mme Anne-Charlotte LORBER, Conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues,

La Ville renouvelle en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat l'opération « charte Qualité Confiance ». L'objectif est de promouvoir l'artisanat local. Dans ce cadre, les commerçants reçoivent un courrier du Maire et du Président de la Chambre de métiers afin de solliciter les candidatures. Les candidats sont audités par un représentant de la Chambre de métiers de début novembre à fin décembre. Sur cette période, il y a des visites de contrôle afin de vérifier la bonne application des critères de sélection. Une réponse sera apportée courant janvier et la cérémonie aura lieu en février.

113 entreprises ont été retenues et la Ville intervient à hauteur de 8 000 euros. Je vous propose de renouveler cette opération et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante pour la charte Qualité Confiance 2014.

## **Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Le groupe @lternance sollicite un bilan concernant cette charte. Apporte-t-elle plus de clients aux commerçants concer-

nés ? Y a-t-il un contrôle a posteriori ? Enfin, pourquoi les sédentaires des marchés ne peuvent-ils en bénéficier ?

Il est précisé que lors de la dernière édition, 118 entreprises se sont inscrites à l'opération, dont 18 nouvelles et qu'à l'issue du comité de sélection qualité, ce sont 113 entreprises qui ont obtenu le label. Les commerces sont très attachés au renouvellement de ce label et ne manquent pas d'apposer à la fois la vitrophanie sur leur devanture, ainsi que leur diplôme dans leur commerce. Concernant les marchés, il est indiqué que les commerçants sont des commerçants non sédentaires. Ils peuvent néanmoins s'inscrire à l'opération sur la base du volontariat.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance et l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances. Le groupe @lternance a également souhaité obtenir des précisions en Commission des finances. Les débats ont plutôt porté sur le fonctionnement de la charte et notamment les visites à l'aveugle de mandataires de la Chambre de métiers, qui se font passer pour des clients potentiels et évaluent ainsi les artisans sur un certain nombre de critères. A l'issue de cette évaluation, il est possible que l'octroi de la charte soit refusé.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

## **M. FOURCADE**

Monsieur le Maire, je note avec plaisir la continuité de l'action municipale dans certains domaines, puisque cette initiative est née en 2003. Par conséquent, nous voterons avec joie cette délibération.

## **M. BAGUET**

Très bien. Nous aussi. Madame BAUCHE.

## **Mme BAUCHE**

J'avais déjà attiré votre attention sur le fait que, comme ce dispositif est organisé sur la base du volontariat, une certaine confusion peut naître pour les commerçants qui n'obtiennent aucune gratification ou aucune décoration parce qu'ils n'y ont pas participé. Je tiens à ce qu'il soit bien précisé dans le livret de présentation qu'il s'agit d'une démarche volontaire des commerçants, afin de souligner que ceux qui n'y participent pas ne sont pas jugés.

Il serait préférable d'agir de la même manière que le guide Michelin ou le Gault-et-Millau, qui envoient des visiteurs mystère

dans tous les commerces. Cela permettrait réellement d'offrir un échantillon de tous les commerces de notre ville.

## **M. BAGUET**

Merci. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Madame LORBER, pour répondre éventuellement.

## **Mme LORBER**

Concernant les possibilités de résiliation, lorsqu'un commerçant ne respecte pas la charte, il reçoit un courrier par recommandé et dispose d'un délai de deux mois pour se mettre en conformité. Ensuite, je pense que chacun a conscience du fait que la charte s'appuie sur une démarche volontaire et les commerçants qui n'ont pas fait la démarche ne sont pas pénalisés aux yeux de leurs clients.

## **M. BAGUET**

Merci, Madame LORBER. Je mets aux voix la délibération.

## **La délibération n° 22 est approuvée à l'unanimité.**

## **4. Bâtiments communaux - Travaux de peinture et de maçonnerie dans divers bâtiments - Autorisation donnée au Maire pour lancer les procédures et signer les marchés correspondants**

### **M. Henri RICARD, Maire-adjoint, Rapporteur**

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt gère un parc de bâtiments communaux qu'elle se doit d'entretenir. A ce titre, des marchés avaient été conclus en décembre 2009 et janvier 2010 afin de procéder aux travaux de peinture et de maçonnerie dans tous les bâtiments communaux. Ces marchés arrivent à échéance respectivement en décembre 2013 et janvier 2014. Il est nécessaire d'en assurer le renouvellement. A cette fin, deux procédures d'appel d'offres ouvert vont être lancées.

Ces marchés seront passés sous forme de marchés fractionnés à bons de commande :

dont les montants minimum et maximum annuels sont respectivement fixés à 150 000 euros HT (soit 179 400 euros TTC) et à 500 000 euros HT (soit 598 000 euros TTC) pour le marché de peinture, sans montant minimum annuel et dont le montant maximum annuel sera fixé à 1 000 000 euros HT (soit 1 196 000 euros TTC) pour le marché de maçonnerie.

La durée de ces marchés est fixée à 1 an reconductible par période d'une année avec une durée maximum de 4 ans. Ils seront tous deux attribués à trois titulaires, dont les interventions se feront selon la clé de répartition suivante :

50 % du marché au titulaire classé en première position à l'issue de l'analyse des offres,

30 % du marché au titulaire classé en deuxième position à l'issue de l'analyse des offres,

20 % du marché au titulaire classé en troisième position à l'issue de l'analyse des offres.

En conséquence, je vous propose d'autoriser le Maire à lancer les consultations et à signer les marchés qui en résulteront.

## **M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux**

Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

## **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Je mets aux voix la délibération, si elle n'appelle pas d'interventions.

## **La délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité.**

## **5. Communication sur la rentrée scolaire 2013**

### **Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, Rapporteur**

Mes chers collègues,

La communication vous a été remise sur table. Je vais m'en tenir aux traits les plus importants et j'associe à cette présentation Anne-Charlotte LORBER qui est en charge des écoles privées. La rentrée des classes s'est déroulée dans de très bonnes conditions et nous en sommes heureux. Je tiens à remercier la Direction des affaires scolaires qui est particulièrement impliquée, de manière qualitative et efficace. Elle nous a permis de gérer cette rentrée dans les meilleures dispositions.

La rentrée scolaire est marquée par une forte augmentation du nombre d'élèves fréquentant les écoles maternelles publiques et par une stabilisation du nombre d'élèves accueillis en élémentaire. 7 598 élèves ont fait leur rentrée dans les 30 écoles publiques. Les écoles privées ont compté 3 006 élèves, soit des effectifs équivalents à ceux de l'année 2012-2013.

Pour le secondaire, les effectifs scolaires sont en hausse dans les collèges publics (2 332 élèves) et dans les lycées publics (1 877 élèves), soit un total de 4 209 élèves. Le secondaire privé voit également sa fréquentation augmenter, avec 3 454 élèves.

La carte scolaire qui était annoncée par la Direction académique des services de l'Éducation nationale en juin faisait état de six fermetures (élémentaires Escudier, Denfert-Rochereau,

Billancourt, Sèvres, Abondances et maternelle Doisneau) et de neuf ouvertures (élémentaire Glacières, Thiers, Castéja, Saint-Denis, Doisneau et quatre pour la nouvelle école du 147, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres).

Après de multiples interventions, dont le vœu du Conseil municipal du 4 juillet dernier, le Maire a pu obtenir du Directeur académique l'ouverture de trois classes supplémentaires – ce qui était très heureux au regard des effectifs dans ces classes – pour la primaire du 147, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, la maternelle Fessart et la maternelle Silly.

L'ancien collège du Vieux-Pont a été réhabilité pour accueillir 123 enfants, dont 80 en maternelle et 43 en élémentaire. Au regard des premières semaines de fonctionnement de ces locaux, nous pouvons affirmer qu'ils sont entièrement adaptés à l'accueil d'une école. Ce bâtiment pourra accueillir jusqu'à 25 classes avec deux réfectoires, une salle polyvalente, une bibliothèque, une salle informatique, des dortoirs pour les enfants de maternelle et des locaux dédiés à l'administration et au centre de loisirs.

Concernant l'accueil périscolaire et extrascolaire, relevant de la responsabilité de Frédéric MORAND, il faut noter que la fréquentation des centres de loisirs a très légèrement reculé (- 0,6 %). En moyenne, 1 290 enfants ont été accueillis chaque jour pendant le mois de juillet, 525 durant le mois d'août. Les enfants des centres de loisirs ont également pu profiter de l'augmentation considérable de l'offre des mini-séjours. 8 mini-séjours ont été organisés au cours de l'été, contre 4 l'an dernier. Concernant les séjours de vacances, 768 enfants et adolescents sont partis grâce aux 43 séjours organisés par la Ville, soit 40 enfants de plus qu'en 2012. Pour la première fois, 2 séjours linguistiques ont été organisés au mois de juin. 584 enfants ont bénéficié de 51 stages artistiques proposés par la Ville, en complément des 127 stages sportifs organisés par Pascal LOUAP et Christine LAVARDE-BOEDA dans le cadre de l'école municipale des sports.

Pour la rentrée 2013, 1 842 familles ont bénéficié de réinscriptions automatiques en centres de loisirs. La rentrée scolaire des centres de loisirs a été marquée par l'organisation d'une journée pédagogique des animateurs et l'ouverture d'un nouveau centre à l'école primaire du Vieux-Pont.

La fréquentation des deux premiers mercredis est globalement en augmentation par rapport à l'an dernier. Nous pouvons aussi considérer que le Bureau information jeunesse et le Conseil communal des jeunes, au regard des activités de l'année dernière, poursuivent leurs actions. Les enfants ont été élus et siègeront pour la première fois demain mercredi 16 octobre. Ils recevront alors leurs écharpes.

Boulogne-Billancourt a intégré le réseau des "Villes amies des enfants" de l'UNICEF en 2012 et poursuit ses actions en faveur des enfants, notamment porteurs de handicap, de la lutte contre le décrochage scolaire ou l'aide à la parentalité. Le centre de loisirs élémentaire Point-du-Jour a participé au concours européen « Chante-moi les droits de l'homme », ce qui mérite d'être signalé. Les enfants ont été sélectionnés pour participer à la finale face à

des écoles et centres sociaux allemands et hongrois. Douze enfants se sont ainsi rendus à Strasbourg pour un voyage de trois jours.

Enfin, les travaux dans les écoles, sous l'égide de mon collègue Henri RICARD, ont pris une tournure assez exceptionnelle cette année, avec une augmentation des budgets notables. 2,4 millions d'euros sont engagés pour les travaux dans les écoles cette année, dont plus de 2 millions d'euros ont d'ores et déjà été réalisés. Ce budget a plus que doublé en deux ans. On peut signaler notamment les travaux de remise en peinture dans un ensemble d'écoles qui sont signalées, le remplacement de châssis et stores, le portail de l'école maternelle Fessart, la réfection de sanitaires dans différentes écoles et les remises aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Ce sont les travaux les plus notables qui ont été accomplis.

S'agissant de la restauration scolaire, sujet important, la Ville a produit plus de 1 million de repas l'an dernier, accueillant dans les cantines 71 % des élèves de maternelle, 75 % des élèves élémentaires. Cette année, ces chiffres progressent encore. En effet, on constate une progression de 6 % en maternelle et 9 % en élémentaire.

C'est dans cet environnement global et positif que la Ville constate avec satisfaction l'évolution des résultats aux examens des enfants boulonnais. Les collèges de la Ville affichent cette année un taux de réussite au Brevet de 99 %, taux supérieur à la moyenne nationale de 84,5 %. Les résultats au baccalauréat sont également très satisfaisants, tous établissements confondus. Le taux de réussite global s'élève à 93,25 % pour une moyenne nationale de 91,90 %. 22 élèves de 4<sup>e</sup> des collèges publics et privés ont participé en mai au concours créatif co-organisé par la Ville et l'agence de communication Young et Rubicam. Les cinq lauréats auront la chance de réaliser un stage d'observation au sein de l'agence.

Nous avons un nouveau Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, Monsieur Philippe WUILLAMIER qui succède à Monsieur Edouard ROSSELET, parti en retraite. De nombreuses nominations de directeurs ont présidé à cette rentrée :

Monsieur Sylvain CANET à l'école élémentaire Escudier ;  
Monsieur Claude ESCOLANO à l'école maternelle Voisin ;  
Madame Dominique FLAMARY à l'école élémentaire Thiers ;  
Monsieur Pierre GHORRA à l'école élémentaire Point-du-Jour ;  
Madame Marie-Anne IMER à l'école élémentaire Pierre-Grenier ;  
Monsieur Hervé JARDONNET à l'école élémentaire Castéja ;  
Madame Françoise LUCCIN à l'école maternelle Forum ;  
Madame Suzanne MARIE à l'école élémentaire Sèvres ;  
Monsieur Pierre-Laurence PERDRIAT à l'école élémentaire 147, Vieux Pont-de-Sèvres ;  
Madame Muriel SEBBAH à l'école maternelle 113, Point-du-Jour.

Nous devons vous annoncer une autre bonne nouvelle. Le projet de construction du second lycée sur la ZAC Seguin Rives

de Seine vient enfin de se débloquer. Grâce à l'appui du nouveau Recteur de l'Académie de Versailles, Monsieur Pierre-Yves DUWOYE, que le Maire a tout particulièrement sollicité sur ce dossier, la Région vient de réinscrire le projet de construction du lycée à l'ordre du jour de la commission permanente du 26 septembre. Il s'agit là d'une excellente nouvelle pour les élèves et la communauté enseignante boulonnaise.

Je profite de cette communication pour vous faire part des résultats des élections des représentants de parents d'élèves ayant eu lieu ces jours derniers. Les résultats complets font état d'une augmentation de la participation globale, passant de 37,66 % à 38,99 %, soit une progression de 1,33 % d'une année sur l'autre. C'est en élémentaire que cette augmentation de la participation est la plus sensible, avec une progression de 3,61 %. Comme les années précédentes, la participation des parents en maternelle reste la plus importante (51,10 % des inscrits), suivie de celle des parents en élémentaire et en primaire (47,58 % des inscrits). Dans les collèges, elle s'élève à 28,92 % et dans les lycées à 10,23 %.

Les résultats globaux sont les suivants. La PEEP remporte 35,07 % des suffrages exprimés. La FCPE remporte 30,27 % des suffrages, l'EMP 14,34 %, l'UNAP, 8,96 % et la CPEI 9,51 %. Deux listes indépendantes non affiliées ont obtenu dans les collèges Auriol et l'élémentaire Thiers 1,86 % des suffrages exprimés.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette communication ? Non. Vous avez le document avec vous. Je voudrais féliciter l'ensemble des services et Madame CAMBON pour sa première rentrée scolaire. Elle s'en est très bien sortie, épaulée par l'ensemble de son équipe. Je souligne que nous avons eu droit aux félicitations des associations de parents d'élèves pour le bon déroulement des élections. Je voulais vous dire aussi que nous avons passé un très bon été, sans incident majeur dans les centres de vacances, les camps scouts et les centres de loisirs. Le fonctionnement est très bon. Nous affichons un solde positif de 7 nouvelles ouvertures de classes sur la Ville. Par les temps qui courent, alors que l'on a connu partout des fermetures de classes, le problème n'étant pas encore réglé dans certaines villes, un mois et demi après la rentrée, on peut se satisfaire de la situation. La Ville accueille aussi 10 nouveaux directeurs, qui vont donner un nouveau souffle à notre secteur scolaire. Nous nous en réjouissons.

Je voudrais remercier l'ensemble des services et des élus en charge des collèges, des lycées et écoles, de l'école des sports, des centres de loisirs, des études, des cantines, à savoir Christine BRUNEAU, Nathalie BILLARD, Christine LAVARDE-BOEDA, Anne-Charlotte LORBER, Pascal LOUAP et Frédéric MORAND. Bravo à toutes et à tous. Bravo aux services et bravo aux élus.

La parole est à Monsieur FUSINA.

## M. FUSINA

Je voulais simplement dire que cette année sera l'année de la préparation de la réforme des rythmes scolaires. Vaste chantier.

## M. BAGUET

Oui. Monsieur FUSINA, je viens d'entendre le Ministre déclarer que toute réforme n'était pas nécessairement gravée dans le marbre. J'ai vu que la ville de Paris hier avait émis de grandes réserves sur la poursuite de cette réforme et, à tout le moins, avait évoqué la nécessité de l'aménager de manière très urgente. Je crois que nous avons été sages d'attendre 2014. Nous verrons ce que cela va donner et nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous sommes en tout cas prêts de notre côté. Nous avons créé des groupes de travail. Les synthèses seront présentées dans chaque Conseil d'école à la rentrée des vacances de Toussaint. A la demande du nouveau Directeur d'académie, chaque Conseil se prononcera.

## 6. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'école de l'école 147, rue du Vieux Pont de Sèvres

### Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, Rapporteur

Mes chers collègues,

Il s'agit d'élire les représentants de la Ville qui siégeront au Conseil d'école de cette nouvelle école du Vieux Pont de Sèvres qui a été réhabilitée et est appelée à devenir la future école de la Biodiversité.

## M. BAGUET

Comme le veut la tradition, la majorité vous propose deux candidatures, celles de Marie-Laure GODIN et Sylvie ROUGNON, élues de ce quartier suivant les écoles. Y a-t-il d'autres candidatures ? Souhaitez-vous un vote à bulletins secrets ? Non

Les candidatures sont les suivantes :

Représentant titulaire : Mme Marie-Laure GODIN

Représentant suppléant : Mme Sylvie ROUGNON

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 46

Nombre de procurations : 9

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 40

Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote : 15

Nombre de suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

Représentant titulaire : Mme Marie-Laure GODIN, 40 voix, élue

Représentant suppléant : Mme Sylvie ROUGNON, 40 voix élue

## 7. Piscine - Avenants aux marchés de prestations intellectuelles

### M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, Rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Lors de notre séance du 4 juillet dernier, vous avez autorisé le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux de réparation et d'amélioration de la piscine de Boulogne-Billancourt, correspondant à la fin du chantier. Il vous est aujourd'hui proposé d'autoriser le Maire à signer les avenants aux marchés de prestations intellectuelles, pour un montant total d'un peu plus de 249 000 € HT.

Ces avenants s'expliquent par :

l'augmentation de la masse des travaux, induisant une augmentation de la rémunération de maîtrise d'œuvre, une complexification et la prolongation du chantier,

la réalisation de plans et diagnostics complémentaires,

la prise en compte des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, et les travaux de réaménagement de la salle de tennis de table.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

### M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Il a été précisé en Commission d'appels d'offres qu'il s'agissait des derniers avenants pour la piscine. Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

### Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN, Madame BAUCHE.

## Mme SHAN

J'avais demandé en Commission de l'urbanisme s'il était possible de disposer du cumul de tous les avenants.

## Mme BAUCHE

La Commission d'appels d'offres a voté à l'unanimité ces avenants, avec une réserve. Nous avons bien compris pourquoi la présentation avait été longtemps après les travaux, et alors qu'il était impossible de revenir sur quoi que ce soit. Cette position, dont j'ai été solidaire, était motivée par le souci de redémarrer le service public de la piscine-patinoire au plus tôt. Ceci explique que nous ayons laissé passer les charrettes et les bœufs dans le mauvais ordre. C'est la dernière fois sur ce dossier douloureux, qui nous a tous peiné quant à la manière dont il s'est déroulé.

## M. BAGUET

D'autres demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

## M. FOURCADE

C'est une affaire un peu difficile, sur laquelle il est un peu délicat de se faire une opinion précise. Nous nous abstenons donc, tout en reconnaissant les efforts de Monsieur LOUAP pour maîtriser cette affaire compliquée.

## M. BAGUET

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je voudrais dire que vous avez raison. Le mot « douloureux » est bien adapté à ce dossier. Globalement, Madame SHAN, le montant des travaux doit avoisiner les 15 millions d'euros. Au moment où la piscine a été refaite, en 2003-2004, les travaux avaient coûté 17 millions d'euros. Aujourd'hui, le montant des réparations et améliorations s'élève à 15 millions d'euros. Nous avons en effet modifié le système d'aération et anticipé sur les nouvelles normes européennes qui seront prochainement applicables. Nous avons agrandi les vestiaires et nous avons essayé d'améliorer. Tout ceci n'est pas à la charge du constructeur, mais bien à la charge de la Ville. Sur les 15 millions d'euros, comptez environ 2 millions d'euros pour les travaux supplémentaires et 13 millions d'euros pour les réparations des réparations. Nous espérons que les assurances vont jouer, mais, il s'agit d'une catastrophe. Comme vous l'avez dit, c'est très douloureux.

Je rappelle en outre que ce dossier n'est pas clos financièrement. Nous avons dû réemprunter cette année pour payer l'avance de ces travaux, sachant que les 17 millions d'euros d'origine avaient fait l'objet d'un emprunt. Les remboursements ne sont donc intervenus qu'ensuite, sous notre majorité. Nous avons dû également nous acquitter des intérêts afférents.

Je mets aux voix cette délibération.

## La délibération n° 7 est approuvée à la majorité.

Abstention : 11 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## 8. Attribution d'une prime exceptionnelle à chacun des athlètes de haut-niveau de l'ACBB médaillés aux championnats du monde de leur discipline respective

### M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, Rapporteur.

Mes chers collègues,

Cet été, plusieurs athlètes de l'ACBB ont porté très haut les couleurs de la ville de Boulogne-Billancourt lors de différents championnats du monde. Loïc PIETRI a été sacré champion du monde de judo. Stéphane TARDIEU est de nouveau vice-champion du monde en handi-aviron. Laurent CADOT a remporté une médaille de bronze en aviron. Isabelle MABBOUX a remporté une

médaille de bronze en natation. Morgane DUCHENE est désormais vice-championne cadette du monde en judo. Ces belles médailles viennent compléter celles remportés par Adeline BORDAT en 2011, qui avait décroché en judo le titre de championne du monde cadette.

Je vous propose donc de verser à chacun d'entre eux une prime exceptionnelle dont le montant figure dans la délibération, afin de les récompenser pour les exploits réalisés et de les encourager en vue des prochaines compétitions internationales. Je vous remercie.

### Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

### Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ces primes pour les athlètes ? Non, il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

## La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

## 9. Opération Gallieni-Bellevue - Création d'une Crèche collective - Attribution du marché de Maîtrise d'Oeuvre

### M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a pour objectif la création d'une crèche collective dans l'opération que nous menons à l'angle de la rue Gallieni et de la rue de Bellevue, où nous créons :

101 logements sociaux, près de 800 m<sup>2</sup> de commerces, un parc de stationnement privé souterrain d'environ 190 places, un jardin public d'environ 5 800 m<sup>2</sup>, un équipement dédié à la petite enfance d'environ 950 m<sup>2</sup>, objet de la présente délibération.

Cet équipement, dont le coût global est estimé à 5 700 000 euros TTC, a fait l'objet, comme bien souvent, d'un jury de concours pour choisir le maître d'œuvre de cette opération. A l'issue d'une première sélection, le jury réuni a décidé de retenir les candidatures des groupements ICI et LA ARCHITECTURE, GAZEAU, Atelier HONTARREDE ainsi que leurs partenaires.

Après analyse technique des offres et sous couvert de l'anonymat, c'est le premier qui a été retenu, avec une proposition financière de 1 850 000 euros HT, inférieure à l'évaluation qui en avait été faite initialement et des honoraires de maîtrise d'œuvre

de 250 013,33 euros HT soit 299 000 euros TTC de rémunération pour la maîtrise d'œuvre, ce qui reste dans les échelles habituellement pratiquées en la matière. Il est par ailleurs proposé que les trois candidats retenus par le jury reçoivent une indemnité de 18 000 euros TTC pour le travail fourni en amont destiné à éclairer ledit jury.

Voilà, Monsieur le Maire l'objet de cette délibération qui vise à vous autoriser à signer avec le groupement ICI et LA ARCHITECTURE le marché correspondant et autoriser le versement d'indemnités de concours.

## **M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux**

Il est précisé que ce projet s'insère dans une opération d'aménagement portée par Seine Ouest Habitat. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable ; le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y a pas de questions. Je mets donc aux voix.

## **La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.**

## **10. Contrat de Développement Territorial - Avis de la Ville sur le CDT après modification**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le 13 décembre 2012, la ville de Boulogne-Billancourt a approuvé le projet de Contrat de développement territorial (CDT) du territoire de la Communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest et de ses sept villes. La procédure voulait que cette première version soit validée par le comité de pilotage présidé par le Préfet de Région et approuvé par le Conseil communautaire, ce qui a été fait respectivement les 13 et 21 novembre 2012. Le projet a ensuite été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées puis soumis à l'enquête publique au mois de juillet 2013. Le Commissaire enquêteur a ainsi recueilli 140 observations, dont 80 favorables au projet. Il a rendu son rapport le 24 juillet dernier.

Dans les conclusions de son rapport, il a émis deux réserves et une recommandation :

Première réserve : « Comme elle s'y est engagée, la Communauté d'agglomération intégrera dans le Contrat de développement territorial de Grand Paris Seine Ouest le programme local de l'habitat (PLH) après son adoption ».

Deuxième réserve : « Le projet du complexe sportif et de loisirs Marcel Bec sera intégré au projet définitif du Contrat de Développement Territorial de la communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest comme celle-ci s'y est engagée ».

Recommandation : « Le projet 33 (entrée de ville et voie royale) gagnerait en cohérence et en qualité urbaine, si le projet d'aménagement se poursuivait sur la commune de Chaville ».

L'ensemble de ces observations a naturellement été pris en compte dans le document final, étant observé que, lorsque des réserves ne sont pas intégrées par la communauté délibérante, l'avis favorable se transforme de manière automatique en avis défavorable. Il n'en est pas de même pour la recommandation, qui a tout de même été prise en compte dans le cadre de ce CDT.

Ainsi, le Contrat de développement territorial a été validé dans une version intégrant les réserves et recommandations le jeudi 26 septembre dernier. Il vous est demandé de bien vouloir l'approuver dans sa version validée au cours d'un Comité de pilotage présidé par le Préfet de Région.

## **M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux**

Avis favorable de la Commission, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Vous avez tous reçu ce document extrêmement complet sur CD-Rom. Y a-t-il des questions ? Je ne sais pas si vous avez eu le temps de le consulter, mais c'est un document très bien fait, avec des fiches actions couvrant tous les secteurs d'activité et qui feront de notre territoire un territoire durable, créatif et numérique. Qui demande la parole ? Monsieur FOURCADE et Madame BAUCHE.

## **M. FOURCADE**

Monsieur le Maire, comme je l'ai dit à GPSO, je n'approuve pas ce CDT, avec beaucoup de regret, étant moi-même l'un des auteurs de ce nouveau système contractuel mis au point en parallèle de la loi sur le Grand Paris. Je le fais pour deux raisons.

La première tient au fait que le contrat n'intègre pas les modifications importantes que nous allons avoir à adopter dans le cadre de la création de la gare, terminus pour l'heure de la ligne 15. Cette gare implantée face à l'île Seguin se trouvera en communication avec la ligne 9 du métro. La deuxième a trait au fait que le programme de l'île Seguin est détaillé dans son intégralité dans ce document. Or, le PLU le portant a été annulé, tandis que le programme lui-même rencontre un certain nombre de difficultés. De fait, je ne peux approuver ce contrat et nous nous abstenons.

## **Mme BAUCHE**

Sur le fond et pour les mêmes raisons que Monsieur FOUR-

CADE, nous nous abstenons. Sur la forme, page 10 à la dernière ligne, je vous invite à rectifier la mention au 26 septembre 2013. Il s'agit du 26 septembre 2012. Non, vous avez raison. Il s'agit de 2013. Excusez-moi.

## **M. BAGUET**

C'est la dernière version qui vous a été transmise. Le Comité de pilotage avec le Préfet de Région et le Préfet des Hauts-de-Seine il y a deux semaines environ a permis de valider cette version. En l'absence d'autres demandes de parole, nous aurons l'occasion de revenir sur la remarque de Monsieur FOURCADE. La densification autour des gares représente une question intéressante. Pour ma part, je ne suis pas favorable à une densification massive de Boulogne-Billancourt, contrairement à d'autres. Je pense que notre Ville est déjà suffisamment dense. Il n'est pas nécessaire de densifier encore. Nous aurons l'occasion d'en débattre à d'autres reprises, Monsieur FOURCADE.

## **M. FOURCADE**

C'est un débat de fond.

## **M. BAGUET**

C'est effectivement un débat de fond. Personnellement, je n'y suis pas favorable. La Ville compte déjà 115 264 habitants, chiffre appelé à augmenter avec la montée en puissance du Trapèze. Nous allons franchir allègrement les 20 000 habitants au kilomètre carré. Je suis par conséquent très fier d'avoir transformé 30 000 mètres carrés de logements en bureaux sur le quartier du Trapèze. C'est la seule petite action que j'ai pu mener, car tout le programme était déjà engagé. Je crois que nous nous réjouissons dans le futur d'avoir pris cette sage décision. Je m'étonne de vous voir vouloir construire et densifier davantage la Ville. On peut en débattre. Les socialistes réclament haut et fort des grandes villes encore plus nombreuses et plus denses. Je ne sais pas si l'on y gagne en qualité de vie.

Sur le fond et sur la signature du CDT, Madame DUFLOT, lors de la réunion à laquelle nous assistions ensemble a rappelé qu'elle avait prolongé la possibilité de signature avec l'Etat de ces CDT. Tout ceci est tout de même suspendu au projet de loi sur la métropole du Grand Paris. Si la MGP vient balayer l'organisation mise en place ainsi que les CDT comme un tsunami, ce que nous aurons construit n'aura pas servi à grand-chose. Je ne vous cache pas que nous nous interrogeons avec un certain nombre de mes collègues. Je citerai en exemple Monsieur BRAOUEZEC. Vous allez finir par croire que Monsieur BRAOUEZEC est devenu un ami, mais nous sommes deux élus de terrain suffisamment versés dans ces questions pour comprendre la situation. Patrick BRAOUEZEC a déclaré lui-même qu'il ne signerait pas le CDT en tant que Président d'agglomération, mais en tant qu'ancien Maire, il invite les villes à signer les CDT.

L'Etat doit clairement s'engager à nous aider à aboutir à la réalisation de toutes ces fiches action. Je mets cependant aux voix le CDT tel que formulé, après remarques et observations du Commissaire enquêteur.

## **La délibération n° 10 est approuvée à la majorité.**

Abstention : 13 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## **11. Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine - versement des frais de gestion à la ville de Boulogne-Billancourt**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, Rapporteur**

Monsieur le Maire,

Cette délibération a pour objet de formaliser dans un contrat entre le Syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine et la ville de Boulogne-Billancourt la refacturation par la Ville des frais engendrés par la présence du Syndicat mixte dans les locaux de l'hôtel de ville et pour lequel certains agents sont mis à disposition. Les sommes varient entre 35 000 et 40 000 euros annuels.

Depuis 2001, la comptabilité est effectuée à la fin de chaque exercice comptable. Toutefois, rien n'avait été clairement formalisé dans un contrat. C'est l'objet de cette délibération. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à bien vouloir signer ce contrat.

### **M. DENIZIOT, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Le groupe @lternance souhaite savoir à quand remonte le dernier bilan d'activité et demande également quelle est la vocation du Syndicat mixte. Le dernier rapport d'activité réalisé par le Syndicat mixte date de l'année 2011. Il a été présenté au Comité syndical du 25 janvier 2013. Aujourd'hui, le maintien du Syndicat est directement lié au schéma de cohérence territoriale, le SCOT. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales ; les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt, @lternance et l'élue non inscrite n'ont pas pris part au vote.

### **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Le groupe @lternance a posé les mêmes questions auxquelles il a été fait les mêmes réponses. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

### **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération très technique ? Je mets aux voix.

## **La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.**

## **12. ZAC Seguin Rives de Seine - Trapèze Est - Quartier du Pont de Sèvres - Voiries - Ouvrages d'in-**

## **frastructures - Equipements publics - Transfert de propriété des ouvrages - Autorisation donnée au Maire**

### **M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire,

Cette délibération est traditionnelle. Elle a pour objet de formaliser le transfert de propriété des ouvrages édifiés ou réalisés par la SAEM sur la ZAC Seguin Rives de Seine (ouvrages publics de voirie, équipements publics). A mesure de leur livraison, ces ouvrages doivent être remis à la Ville. Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés afférents à ces remises, soit pour des ouvrages déjà livrés et réalisés soit pour des ouvrages à venir, tant sur le Trapèze est que sur le quartier du Pont de Sèvres où un certain nombre d'ouvrages ont été inaugurés. Tel est l'objet de cette délibération.

Je ne ferai pas la lecture de la liste des ouvrages concernés. Je me contenterai de préciser qu'il s'agit des ouvrages publics désormais ouverts.

### **M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux**

Avis favorable à l'unanimité.

### **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable ; les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

### **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération classique ? Non, il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

## **La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.**

### **13. Personnel Communal - Mesures Diverses**

#### **Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La présente délibération comporte 5 points. Le premier concerne le tableau des effectifs de la collectivité, avec 54 postes budgétaires concernés par sept actualisations. Dans le deuxième point, il vous est proposé d'autoriser le Maire à recruter des agents non titulaires sous contrat, sachant qu'il s'agit d'agents déjà en poste. Sont concernés :

un chef de projet informatique, dont le renouvellement de l'engagement est aujourd'hui proposé pour trois ans,

le Directeur du département aménagement et patrimoine, membre de la Direction générale des services, l'intéressé initialement recruté en contrat à durée déterminée remplit ce jour les

conditions d'ancienneté nécessaires à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée ;

le chef du service études et projets au sein de la Direction de l'informatique, cette personne initialement recrutée en contrat à durée déterminée remplit les conditions d'ancienneté nécessaires pour la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

cinq éducateurs des activités physiques et sportives à temps non complet annualisé à hauteur de 18,1 heures hebdomadaires, rattachés au service de l'animation sportive de la Direction des sports.

La rémunération des intéressés sera définie par référence au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives et leur engagement sera à durée déterminée ou indéterminée dans la mesure pour ce dernier cas où ils rempliraient au 1<sup>er</sup> novembre 2013 les conditions d'ancienneté nécessaires à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée.

Le troisième point fait suite à l'adoption en Conseil municipal du 11 avril dernier du dispositif des astreintes, interventions et permanences. Il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à un ajustement mineur en la matière, concernant la Direction de l'enfance et de la jeunesse, le dispositif étant dorénavant ouvert à l'ensemble des services de cette Direction et étendu au séjour des enfants hors périodes de vacances scolaires, afin d'assurer une parfaite continuité de service. Il vous est donc proposé d'adopter cette disposition. Le CTP en date du 26 septembre dernier a donné un avis favorable.

Le quatrième point concerne l'ajustement des dérogations au contingent d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour l'exercice 2013. Nous avons adopté ce point en Conseil municipal du 13 décembre 2012. Le volume des dérogations autorisées pour 2013 avait été fixé à 8 500 heures.

Après avis favorable du Comité technique paritaire du 26 septembre 2013, il vous est proposé un ajustement de ce volume annuel, dans la limite de 9 000 heures, afin notamment de garantir une présence accrue de la Police municipale et des répartitions par direction des quotités afférentes, selon le détail disponible en annexe 3.

Enfin, le dernier point traite du versement d'une gratification aux stagiaires de l'Enseignement supérieur. La loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a modifié le code de l'éducation afin notamment d'étendre la législation relative aux stages des étudiants effectués en entreprise à tout organisme d'accueil, y compris donc dans les collectivités territoriales. Il est désormais prévu que lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage fait obligatoirement l'objet d'une gratification.

Aussi, dans un souci d'équité et de cohérence du dispositif et sous réserve de publication d'un texte propre à la fonction publique territoriale ou la jurisprudence, il est proposé que la Ville

se réfère à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 aux modalités réglementaires prévues par le code de l'éducation, notamment concernant la convention de stage dans les services de la mairie, sa durée ou encore sa gratification. Les précédentes délibérations l'autorisant déjà, il est également proposé d'étendre l'application de cette même règle aux stages d'une durée comprise entre un et deux mois. L'ensemble de ces éléments a été soumis pour avis au comité technique paritaire du 26 septembre dernier et a reçu un avis favorable.

## **Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Le groupe @lternance souhaite connaître le profil du chef de projet informatique. Il est demandé s'il a pour unique mission de gérer l'application comptable et s'il s'agit d'un logiciel spécifique développé par la Ville ou d'un logiciel acheté auprès d'un prestataire. Il est par ailleurs demandé le résultat du vote du CTP concernant les astreintes.

Il est précisé, pour le chef de projet informatique, qu'il s'agit d'un agent déjà en poste, principalement chargé du logiciel de gestion comptable en lien avec les utilisateurs et la société editrice. Il a également une vingtaine d'autres logiciels en gestion. Concernant les astreintes, il est indiqué que le CTP a voté pour. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance et l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE, Madame BAUCHE.

## **M. FOURCADE**

Le dernier rapport de la Cour des comptes met en lumière un certain nombre d'éléments excessifs dans la gestion des personnels locaux. Ceci nous pousse à nous abstenir sur la délibération numéro 13.

## **Mme BAUCHE**

Vous nous avez fait voter l'embauche dans le cadre de contrats à durée déterminée de différentes personnes. On voit maintenant que leur contrat est transformé en CDI. Leur présence est donc absolument nécessaire. Cependant, pourquoi ne pas faire voter directement une délibération portant sur l'embauche en CDI directement avec une période d'essai ? Cela aurait l'avantage de réduire à une seule le nombre de votations, puisque ce terme semble vous plaire. Est-ce impossible ?

Par ailleurs, je m'interrogeais sur les gratifications des sta-

giaires. Celles-ci donnent-elles lieu à des charges sociales ? Si cette gratification prend une forme pécuniaire et non la forme d'un bouquet de fleurs, il est possible de charger ces sommes.

## **M. BAGUET**

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je la cède à Madame GODIN pour répondre à ces questions.

## **Mme GODIN**

Il est impossible de recruter en contrat à durée indéterminée ; c'est illégal. Il faut justifier de six ans d'ancienneté pour proposer un CDI. Quant aux gratifications des stagiaires, je crois me souvenir qu'on leur verse 30 % du SMIC. Ce n'est donc pas un bouquet de fleurs, mais cette somme n'est pas chargée.

La loi a modifié le pourcentage, qui est passé à 12,5 % du plafond de la Sécurité sociale. Ces sommes ne sont pas soumises aux charges patronales ou salariales. Il est logique que la Ville s'aligne sur la loi. Pour votre information, les CDI qui vont être signés correspondent à des embauches réalisées en 2004, 2007 et 2009 et pour les éducateurs des activités physiques et sportives, en 1990, 1999, 2004 et 2007. Ces personnes sont donc rattachées à la Ville depuis de nombreuses années déjà. Il faut bien régulariser les situations et profiter des textes en vigueur.

Monsieur FOURCADE, je ne vois pas pourquoi vous mentionnez la Cour des comptes. Celle-ci a examiné dans le détail beaucoup de communes. Nous ne sommes pas cités dans le rapport, à l'exception d'une seule mention positive. Les rapports de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et de l'Union nationale des propriétaires individuels montrent que la Ville est particulièrement bien gérée. Nous avons particulièrement bien tenu la masse salariale. Je rappelle que l'an dernier, nous avons connu une progression de 1,7 % seulement, malgré des ouvertures de crèches, des ouvertures d'écoles, des ouvertures d'équipements publics et des emplois normés. En dépit du GVT et de l'évolution de l'indice de la fonction publique, nous avons contenu l'augmentation et nous nous montrons plutôt exemplaires en la matière. Par ailleurs, les agents communaux travaillent très bien. Tout va donc bien.

Je ne vois donc pas pourquoi vous mentionnez le rapport de la Cour des comptes, critique à l'encontre de certaines villes, mais qui ne nous vise pas particulièrement, bien au contraire. Je mets donc aux voix la délibération.

## **La délibération n° 13 est approuvée à la majorité**

Abstention : 11 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## **14. Développement des nouvelles technologies - Création de l'agence numérique communautaire**

## **M. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Maire-adjoint, rapporteur**

Mes chers collègues,

Le Contrat de Développement Territorial validé récemment prévoit la création d'une Agence numérique communautaire, qui aura vocation à favoriser la lisibilité de Grand Paris Seine Ouest comme territoire numérique.

L'agence numérique répond à trois principaux objectifs :

Promouvoir Grand Paris Seine Ouest comme un pôle d'innovation majeur ;

Faciliter l'appropriation des nouveaux usages ;

Promouvoir l'expérimentation et tester de nouvelles pratiques.

Les principes retenus pour l'émergence de cette structure sont les suivants : structure souple, moyens humains et socle des missions bien définis. Cette structure prendra la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dont le statut a été profondément assoupli et qui permet de fonctionner avec pour objet de permettre à ses membres d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice.

Les GIP sont créés après approbation par l'Etat de leur convention constitutive, que je vous recommande de lire. Le document est consigné en annexe. Il appartient à la ville de Boulogne-Billancourt, membre de droit, de prendre une délibération portant sur l'approbation de la création de l'Agence numérique communautaire sous forme d'un GIP et de sa convention constitutive.

A titre d'illustration et sans vouloir reprendre de manière exhaustive la délibération, je tiens simplement à préciser que notre territoire accueille le leader mondial de la monétique (Gemalto à Meudon) et l'un des très grands acteurs du Cloud Computing (à Boulogne-Billancourt). Ce sont typiquement de nouveaux usages qu'il s'agira de mettre en œuvre grâce à la promotion de l'Agence numérique. La notice décrit ensuite la gouvernance, avec les membres de droit, parmi lesquels figurent Vélizy-Villacoublay, la SEM Issy média. A ceux-là s'ajoutent des membres actifs (Seine ouest entreprise et emploi, ART3000). C'est toutefois GPSO qui occupera le nombre le plus important de sièges. Je vous invite à vous reporter aux droits de vote, revenant essentiellement à GPSO pour 51 %, les membres de droit disposant de 39 %, tandis que les membres actifs ont 10 % des droits de vote.

Ainsi naît une structure souple, avec un personnel limité, qui bénéficiera des contributions des collectivités locales, voire des entreprises ou du secteur éducatif, pour assurer son fonctionnement. Un paragraphe de la notice a été réservé au Cube, avec des accords croisés entre GPSO, ART3000, qui héberge le Cube dans son fonctionnement, le tout s'insérant dans la nouvelle agence. Il vous est proposé d'approuver la création de l'agence numérique communautaire et la convention constitutive et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes afférents.

## **Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Le groupe @lternance suggère que Boulogne-Billancourt s'inspire du modèle de ses voisins, notamment Issy-les-Moulineaux pour rattraper son retard dans le développement du numérique. L'élue non inscrite souhaite connaître le taux d'abonnement à la fibre. Il est précisé que le taux de raccordement est de l'ordre de 70 % dans les immeubles collectifs. Ce pourcentage s'applique sur un nombre de 75 959 logements recensés sur la Ville. Cela signifie que 53 000 occupants peuvent actuellement souscrire un abonnement très haut débit, avec n'importe quel fournisseur d'accès internet. Une estimation fournie par Sequalum, délégataire du Conseil général des Hauts-de-Seine fait état d'un nombre effectif d'abonnements d'environ 4 000. Concernant l'habitat individuel, les opérations de raccordement ne sont pas encore achevées et se poursuivent.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance et l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Avis favorable. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ont pas pris part au vote.

### **M. BAGUET :**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ces questions ? Monsieur BARBOT, Madame SHAN et Madame BAUCHE.

### **M. BARBOT**

Merci, Monsieur le Maire. Notre groupe est assez réservé sur cette délibération, non en raison des motivations présidant à la création de cette structure, mais plutôt sur le périmètre de son action. Avant de développer les usages numériques à l'échelle communautaire, il faudrait peut-être les développer déjà à l'échelle de la Ville. Nous craignons que cette institution à l'échelon communautaire ne ressemble plus à une usine à gaz qu'à autre chose. L'article 21 permet en effet de recruter des personnels propres en plus des personnels mis à disposition. Le résultat sera peut-être positif. Toutefois, compte tenu de cette réticence, notre groupe s'abstiendra.

### **Mme SHAN**

Ma question porte sur l'article 10. Je voulais savoir si une évaluation avait été déjà réalisée concernant les contributions financières des membres. Nous allons y contribuer à deux reprises, une fois au titre de la commune et une fois au titre de GPSO. A quelle hauteur sommes-nous engagés ?

### **Mme BAUCHE**

Existeront dans cette structure des membres de droit et des membres actifs. Les villes et GPSO sont membres de droit, tan-

dis que les membres actifs sont Seine ouest entreprise et emploi, ce qui paraît légitime et ART3000. Je découvre maintenant que les membres actifs sont toutes les autres personnes morales de droit privé dont l'adhésion a été acceptée par l'Assemblée générale. Ceci implique donc que l'Assemblée générale a déjà eu lieu et qu'elle a accepté en son sein ART3000 et Seine ouest entreprise et emploi.

Pouvez-vous nous confirmer la tenue de cette Assemblée générale ? Ensuite, qu'est-ce qu'ART 3000 ? Nous lisons qu'ART3000 s'occupait de Cube dans le cadre d'un marché public se terminant au 31 décembre 2013. Pour les intégrer comme membre actif, y a-t-il eu un appel d'offres ? S'agit-il de recycler cette structure quelque part, maintenant qu'elle quitte Cube ? Que fait-elle et quels sont ses statuts ? Il me semble que nous manquons d'éléments.

Nous n'avons pas communication des statuts, mais les membres de droit peuvent-ils décider de l'éviction d'un membre actif si celui-ci ne s'avère pas performant ? Faudra-t-il alors intégrer de nouveaux membres actifs ? Bref, j'aurais souhaité disposer de quelques détails supplémentaires concernant le fonctionnement afin de comprendre dans quoi la Ville s'engage. L'objectif numérique est incontestable, mais la méthode engagée prise au travers de ce GIP n'apparaît pas claire.

## M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. La parole est donc à Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE.

## M. COQUEBERT de NEUVILLE

En réponse à la première remarque, selon laquelle Boulogne-Billancourt ferait mieux de s'occuper de son propre numérique que celui des autres, je tiens à dire que je ne suis pas d'accord. Lorsque l'on évoque les problèmes d'usage avec Bull, Microsoft, CISCO ou Gemalto, nous sommes bien heureux de les trouver sur le territoire de GPSO. J'ai récemment participé à une réunion sur le numérique à laquelle se retrouvaient des entreprises d'Issy-les-Moulineaux, de Boulogne-Billancourt et de Meudon. Nous travaillions bien ensemble, du fait de notre connexion au sein de GPSO. Si nous nous étions limités au seul territoire de la Ville, qui compte de nombreuses entreprises dans le secteur du numérique, nous aurions manqué certains usages. Par exemple pour le paiement par carte à puce, il faut s'adresser à Gemalto, qui se trouve à Meudon. De même, pour le Cloud Computing, à savoir le paiement à la demande, il faut se tourner vers une société bouonnaise, Cloud Watt, que nous avons reçue récemment avec Monsieur le Maire et qui nous fait l'honneur de s'installer chez nous. Parallèlement, on a besoin de discuter avec Orange à Issy-les-Moulineaux.

J'estime que GPSO s'impose absolument comme territoire numérique. Le fait que le GIP soit à vocation communautaire lui donne une ampleur qu'il n'aurait certainement pas si nous avions restreint le territoire de l'Agence à la seule Ville.

Une autre remarque portait sur la répartition financière. Chacune des collectivités locales va présenter un projet de quote-part. Si des entreprises ou des associations veulent collaborer – ce qui est déjà le cas –, elles le pourront. J'en veux pour preuve les excellentes relations que nous avons avec Microsoft. Je vous assure que cette entreprise ne prête aucune attention au fait que leur interlocuteur représente Boulogne-Billancourt ou Issy-les-Moulineaux. Microsoft veut travailler avec GPSO dans le cadre de l'Agence numérique. Il est donc possible qu'une société comme Microsoft abonde le fonctionnement de l'Agence, dans la mesure où nous travaillons déjà avec elle.

Concernant ART3000, je serai bref dans mes explications. Le Cube fonctionne sous couvert de la structure ART3000. Dans la mesure où le Cube représente une réussite du numérique à Issy-les-Moulineaux, qui s'implantera sur l'Île Seguin, il est important de faire rentrer dans l'Agence la société gérant le Cube. Existe aujourd'hui un système croisé entre GPSO, ART3000 et le Cube, qui pousse ces trois partenaires à entrer dans le dispositif, en particulier l'association ART3000, qui héberge entre guillemets le Cube. De fait, le dernier paragraphe ne me semble pas choquant. Il s'agit dans le cadre de cette Agence numérique de prendre appui sur une expérience du numérique au travers d'Issy-les-Moulineaux, qui a pris une certaine avance, comme vous l'avez déclaré, dans la création et les arts numériques. Toutes les écoles d'architecture de la région parisienne viennent visiter le Cube pour appréhender le savoir-faire qu'il a su développer, alors que pour de multiples raisons, Boulogne-Billancourt n'a pas choisi cette voie.

En résumé, le niveau communautaire est très important. Par ailleurs, je ne me fais aucun souci en ce qui concerne la répartition financière et enfin, le Cube doit être intégré tel qu'il est, au sein de la structure ART3000. Je vous remercie.

## M. BAGUET

Je mets la délibération aux voix.

## La délibération n° 14 est adoptée à la majorité.

Abstention : 13 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## 15. Protocole d'accord transactionnel portant sur les travaux supplémentaires effectués lors de la mise en œuvre du dispositif de vidéo-protection urbaine

### M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, Rapporteur

(Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt quitte la salle)

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec la

société EIFFAGE ENERGIE pour le règlement des travaux supplémentaires effectués lors de la mise en œuvre du dispositif de vidéo-protection urbaine.

En effet, ce marché prévoyait l'installation, sur l'ensemble du territoire, de 61 caméras et l'aménagement du Centre de supervision urbain, pour un montant global de 914 000 € HT. Le chantier a duré 7 mois, du 21 novembre 2011 au 22 juin 2012 et les travaux ont été réceptionnés le 12 juillet 2012.

Néanmoins, des difficultés apparues pendant le chantier ont motivé la réalisation de travaux supplémentaires qui, compte tenu de leur urgence et dans le souci de ne pas interrompre le chantier, ont été réalisés avec l'accord de la Ville sans qu'un avenant n'ait été formalisé.

Ces travaux supplémentaires ont résulté, soit de sujétions techniques imprévues, soit de modifications de programme souhaitées par la Ville. Ils sont également la conséquence de fausses informations données par la société ETDE.

Après de nombreuses discussions entre les services de la Ville et le titulaire du marché, ainsi qu'avec la société ETDE contre laquelle une action en réparation peut être envisagée, les parties se sont finalement entendues le 31 juillet dernier sur le montant de ces travaux qui a été fixé à 131 122,13 € HT.

Compte tenu de la date tardive à laquelle a été obtenu cet accord, ces travaux ne peuvent plus être intégrés au marché par voie d'avenant. Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer un protocole d'accord transactionnel avec la société EIFFAGE ENERGIE Ile-de-France pour leur règlement.

## **Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Le groupe @lternance demande que soit explicitées les raisons du surcoût. Par ailleurs, il souhaite des explications sur le suivi des interventions de la société prestataire de GPSO, ETDE, ayant généré a priori des frais supplémentaires.

Il est précisé que ces dépenses sont liées d'une part aux travaux supplémentaires non prévus au marché d'origine, mais dont la nécessité a été détectée en cours de chantier, qui ont ensuite été réalisés en urgence, et d'autre part à des compléments ou modifications d'équipements, comme le déplacement de caméras, des travaux de génie civil, la boucle locale radio.

S'agissant des travaux supplémentaires dus à ETDE, ils résultent principalement de l'installation de coffrets batterie nécessaires à l'alimentation électrique des caméras.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance et l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

## **Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances**

Les échanges ont porté sur les mêmes points qu'en Commission des affaires générales et sociales. La Commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur GARDILLOU et Monsieur TISSEYRE.

## **M. GARDILLOU**

Merci, Monsieur le Maire. Mes collègues sont sortis suite à l'altercation qui a opposé Monsieur TELLINI et Monsieur FOURCADE et le mot de « has-been », insulte qui n'a toujours pas donné lieu à une excuse.

Nous allons voter en faveur de cette délibération, que j'ai suivie de longue date. Je me félicite que ce projet arrive à terme. Toutefois, entendre Monsieur TELLINI parler de sécurité revient à imaginer notre collègue Henri RICARD au milieu du jury de Danse avec les stars. Ce dispositif de 70 caméras est le fruit d'une étude qui constatait que la police nationale et la police municipale intervenaient toutes deux à Boulogne-Billancourt. Elles interviennent sur réquisition, c'est-à-dire suite à un appel d'un citoyen, ou sur initiative. Dans ce deuxième cas, le policier dans la rue est témoin d'un délit et intervient. Sur cette base, il apparaissait que les moyens existants ne suffisaient pas pour intervenir sur tous les faits signalés, les effectifs de la police nationale comme ceux de la police municipale n'étant pas suffisamment nombreux. J'en avais fait part au Maire à l'époque.

Le développement de la vidéo-protection permet de créer un troisième type d'intervention des forces de police nationale ou municipale avec pour conséquence majeure la nécessité d'augmenter les effectifs de police. D'un côté, la Ville est intervenue autant que possible pour obtenir des effectifs nationaux supplémentaires. Cela n'a toutefois pas abouti, malgré le passage de Claude GUEANT dans notre commune. De l'autre, le projet constituait à augmenter de manière significative les effectifs de police municipale, de manière à ce que nous puissions répondre aux demandes d'intervention générées par le dispositif de vidéo-protection.

Je constate aujourd'hui que les effectifs ont reculé de 12 ETP. De fait, dans certaines tranches horaires, la Ville dispose de trois policiers municipaux pour 113 000 habitants. Le fait de filmer est très intéressant sur le plan de l'investigation a posteriori. En revanche, cela ne peut générer de nouvelles interventions. Pourquoi la Ville ne parvient-elle pas à se doter de nouveaux policiers municipaux ? Parce qu'on ne les paye pas suffisamment. Il n'existait pas d'IAT. J'avais alors proposé au Maire de mettre en place ce dispositif. Il avait revalorisé l'IAT.

La deuxième phase devait apporter un soutien aux policiers municipaux en faisant en sorte qu'ils gagnent au moins autant que dans les villes voisines et en leur permettant de se loger. Aujourd'hui, on constate que le Directeur des ressources

humaines revoit la NBI. De fait, les nouveaux policiers ne gagneront pas autant que les anciens. Cela ne va pas faciliter la fidélisation des personnes recrutées et ne va pas susciter un afflux de candidatures.

Au-delà de la question des effectifs, des problèmes se posaient dans les squares, souvent squattés. Des opérations de réhabilitation et de fermeture des squares ont été réalisées. Des études ont démontré que la petite délinquance ou les auteurs de nuisances étaient très sensibles à la présence de brigades canines. Leur action réduisait les nuisances. Nous avons alors acquis un véhicule pour transporter un chien. La brigade canine n'a finalement connu aucune évolution.

Au niveau du CSU, le Centre de supervision urbain, les personnes qui observent les images des caméras ont besoin d'une formation particulière pour détecter les problèmes. Je vous garantis que vous ne verrez pas la même chose que moi sur un même écran. Cela dépend tout simplement de la formation que j'ai reçue.

De fait, ma question porte sur la formation de ces agents, et sur ce que compte faire la majorité pour revenir d'ici la fin de son mandat au nombre de policiers antérieur, à savoir récupérer les douze postes perdus. Qu'envisagez-vous pour que les policiers municipaux puissent vivre et accomplir leur mission de manière décente dans la cité ? Je vous remercie.

## **M. TISSEYRE**

La délibération fait état de fausses informations données par la société ETDE. Pourrait-on obtenir un éclairage sur la nature de ces fausses informations ? Ensuite, concernant l'implantation de caméras, il est fait état aussi d'une modification des lieux d'implantation. Je voudrais connaître le nombre de caméras concerné. Est-ce dû à un problème d'implantation au niveau technique ou d'ordre stratégique en termes d'implantation de ces caméras ?

## **M. BAGUET**

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, Monsieur TELLINI pourra répondre à Monsieur GARDILLOU, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec les chiffres qui ont été présentés.

## **M. TELLINI**

Monsieur GARDILLOU, nous étions censés parler de vidéo-protection et vous parlez de l'organisation de la sécurité sur la Ville, en m'intenant un mauvais procès. Je vous ferai observer que les forces de police municipale aujourd'hui sont à un niveau semblable à celui qu'il était lorsque vous avez quitté la majorité. Vous n'avez pas fait de performance en la matière.

Je vous ai écouté en silence, alors même que c'était difficile. Vos propos portaient dans tous les sens. Restons calmes et écoutez-moi vous répondre. En plus de cette police municipale, dont les effectifs sont sensiblement constants depuis votre départ, la Ville s'est adjoint les services de huit vidéo-opérateurs. La police

municipale aujourd'hui est beaucoup plus efficace car elle intervient sur signalement toute la journée. Cela signifie qu'avec moins de policiers dans les rues, nous sommes plus efficaces.

Quant à la police nationale, le commissariat dispose de 200 postes. Grâce à l'intervention de Claude GUEANT en son temps, les effectifs étaient passés de 150 à 180 postes. Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement et de Manuels VALLS, les effectifs sont retombés à 150 postes. Ce n'est pas la responsabilité de la Ville, du Maire et encore moins de son adjoint à la sécurité. Il manque 50 policiers nationaux dans la rue aujourd'hui à Boulogne-Billancourt. Ce n'est pas de notre fait.

Concernant la brigade canine, Monsieur GARDILLOU, vous avez fait l'achat d'un véhicule pour transporter une brigade canine. Or vous savez qu'une équipe de brigade canine se compose d'un policier propriétaire de son chien. Ce n'est pas la Ville qui est propriétaire du chien, qui l'héberge ou le soigne. C'est ainsi que cela se passe et c'est compliqué.

Nous avons recruté deux policiers pour cette brigade canine. Ils sont partis en province.

## **M. GARDILLOU**

(intervention hors micro) (...) Ils sont partis (...).

## **M. TELLINI**

Au jour d'aujourd'hui, nous avons deux policiers qui se proposent de le faire, dont un avec lequel nous sommes bien engagés. J'ai bon espoir, avant la fin de notre mandat, de faire vivre cette brigade canine, ce que vous n'avez pas su faire en votre temps.

La formation des vidéo-opérateurs s'organise au fur et à mesure des recrutements. Ceux-ci ont pris du temps. A l'heure actuelle, les effectifs sont quasiment complets et la formation se fait au fil de l'eau.

En réponse à Monsieur TISSEYRE, il faut savoir qu'ETDE avait affirmé que nous aurions l'énergie 24 heures sur 24 dans les mâts d'éclairage. Il était prévu d'installer une grande partie de nos caméras sur les mâts d'éclairage. Or, cette information était fautive. Encore aujourd'hui, nous n'avons pas l'énergie tout au long de la journée dans les mâts. De fait, nous avons été contraints de pallier cette absence d'énergie et d'installer des coffres batteries.

Vous faites également référence au déplacement de caméras. Certains déplacements stratégiques ont été réfléchis au dernier moment. D'autres avaient été mal prévus, par mon prédécesseur, entre autres. Ces caméras ont donc été déplacées. Mon prédécesseur, qui me donne des leçons, avait en effet oublié que l'on ne peut placer un mât avec une caméra devant un bâtiment classé comme Notre-Dame-de-Boulogne. Il m'a fallu réparer ces erreurs, qui, au final, coûtent cher.

A toutes fins utiles, je voudrais préciser que l'ensemble du dispositif aura coûté à la Ville 1 045 000 euros. La Ville a bénéficié

cié de 448 000 euros de subvention, soit un solde à la charge de la Ville de 597 000 euros. Je rappelle qu'en 2005, la Ville avait fait installer six caméras pour 150 000 euros. Ces six caméras n'ont jamais fonctionné. Je précise aussi toujours à toutes fins utiles que nous avons 61 caméras sur le territoire de Boulogne-Billancourt. Aujourd'hui, elles fonctionnent toutes. C'est une réponse à ceux qui affirment qu'elles ne sont pas en état de marche.

Monsieur le Maire, si vous le permettez – je sais que ce n'est pas la coutume – nous avons dans la salle le chargé de mission qui a suivi l'ensemble du projet d'installation de la vidéo-protection dans la Ville. Il nous quittera dans deux semaines. Je voulais le saluer.

## M. BAGUET

Non. Voulez-vous lui donner la parole ?

## M. TELLINI

Non, simplement le saluer et remercier Daniel DAUCHEZ qui m'a accompagné et a accompagné l'ensemble des services. Je tenais à vous remercier et à vous féliciter. Merci, Monsieur. J'en ai fini, Monsieur le Maire.

## M. BAGUET

Je mets la délibération aux voix.

## La délibération n° 15 est approuvée à la majorité

NPPAV : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## 16. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Convention de coordination entre les polices nationale et municipale. Autorisation donnée au Maire de signer les actes correspondants

### M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, Rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter une délibération portant sur la convention de coordination entre les forces de la police nationale et celles de la police municipale. Vous savez que cette convention de coordination est obligatoire depuis le décret du 24 mars 2000 relatif à ces dispositifs de coordination des polices. Elle a été signée pour la première fois par la Ville en 2000, renouvelée en 2005, sans toutefois avoir été soumise à l'approbation du Conseil municipal.

La présente délibération répond aux évolutions législatives et réglementaires et au besoin de transparence démocratique. Comme vous le savez, les pouvoirs de la police municipale ont été considérablement accrus depuis la loi de 1999 relative aux

polices municipales ainsi que par la LOPSI du 14 mars 2011.

Ces lois ont en effet augmenté les pouvoirs des policiers municipaux, notamment dans le domaine de la sécurité routière et, de manière générale, elles ont placé le Maire au cœur des politiques locales de prévention et de sécurité. Dans ces conditions, la police municipale est devenue une force complémentaire de la police nationale. La convention de coordination qui vous est présentée vient consacrer cette complémentarité.

A l'attention de notre collègue Marc FUSINA, qui, je l'espère, s'en réjouira, la réactualisation de cette convention a permis de faire émerger de nouvelles propositions telles que la création d'une police de l'environnement, que Monsieur FUSINA réclamait de ses vœux il y a quelques mois de cela. Cette police aura pour objet de lutter contre les pollutions sonores, les dépôts sauvages et renforcer la protection de l'environnement.

### Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Il est demandé si le Centre de supervision peut être visité. Il est précisé que ce n'est pas possible. Seules peuvent y pénétrer les personnes habilitées. En effet, la CNIL ainsi que le règlement intérieur du Centre de supervision, validé en CTP le 14 février 2013, stipulent clairement que l'accès aux locaux est réservé aux 4 personnes référencées auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine. En conséquence, il ne peut être donné satisfaction aux demandes de visite.

Concernant l'observatoire de la sécurité, le groupe @lternance demande quel type d'informations seront échangées et si des statistiques vont être publiées. Il convient de rappeler que la Ville a effectué un diagnostic local de sécurité entre les mois de janvier et d'avril 2013. Celui-ci a été élaboré sur la base des faits constatés par la police nationale et la police municipale, mais également à partir des faits enregistrés par les bailleurs sociaux, par l'Education nationale et par l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans ce domaine. Ces données statistiques ont permis d'analyser les évolutions et les caractéristiques des faits de délinquance et de dégager des axes d'intervention et des priorités d'action pour renforcer encore la tranquillité publique.

Sur la base de ce diagnostic est actuellement élaborée une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Elle intégrera et définira notamment les conditions de diffusion et de publication des statistiques. Cette stratégie sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance et l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur TISSEYRE.

## M. TISSEYRE

J'ai quelques points de détail à soulever ainsi qu'une question un peu plus profonde. Les articles 4 et 14 font référence à une liste de lieux qui figurerait en annexe, sur lesquels la police municipale sera habilitée à intervenir, dans le cadre des manifestations publiques et les marchés alimentaires. Je n'ai pas trouvé cette liste.

L'article 21 fait état d'une évaluation annuelle. Est-il prévu une communication sur cette évaluation annuelle aux élus ? Il serait en effet intéressant de mesurer l'efficacité des 61 caméras réparties sur le territoire de la Ville et valider au fil des ans la pertinence de leur emplacement, sachant que les situations évoluent (effets plumeau...). Les éléments résultant de cette évaluation pourraient être intéressants pour les élus.

Enfin, nous souhaiterions connaître la date d'entrée en vigueur de cette convention. Je vous remercie.

## M. BAGUET

Merci, Monsieur TISSEYRE. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous pouvons vous passer l'annexe, qui n'a pas été jointe au dossier. Elle précise les lieux des cinq marchés (Jaurès, Escudier, Billancourt, biologique et Pierre Grenier). Nous vous transmettons cette liste. Il s'agit d'un oubli.

Sur le reste, Monsieur TELLINI, en un mot.

## M. TELLINI

Monsieur TISSEYRE, l'article 21 vous donne la réponse à votre question. Il est précisé que le CLSPD, qui se réunit une fois par an, permettra de détailler l'évaluation.

## M. BAGUET

Je mets aux voix.

(Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt regagne sa place)

## La délibération n° 16 est approuvée à la majorité

NPPAV : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## M. BAGUET

Le Procureur de la République m'a confirmé au travers d'un courrier en date du 8 octobre qu'il avait validé cette convention, tout comme le Préfet. J'ai les courriers afférents ici.

## 17. Musées municipaux - Contrat de prêt - Shanghai Art Museum - Approbation et autorisation

### Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, Rapporteur

Mes chers collègues,  
A l'occasion du premier anniversaire de son inauguration, le

Shanghai Art Museum, installé dans le pavillon de la Chine de l'Exposition universelle, s'est rapproché du musée des Années 30 de la ville de Boulogne-Billancourt pour organiser une exposition intitulée L'art des années 1930 en France – un tournant. Chefs-d'œuvre du musée des Années Trente (MA-30) de Boulogne-Billancourt sur 1 500 mètres carrés.

Cette exposition se déroulera du 12 décembre 2013 au 16 mars 2014 et présentera un choix de 103 œuvres représentatives des collections du musée des Années Trente. Cette collaboration entre les deux institutions doit faire l'objet d'un contrat qui précise les engagements de chacune des parties.

Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir délibérer sur le projet de contrat joint à la présente délibération et de bien vouloir autoriser le Maire à signer ce contrat de prêt avec le Shanghai Art Museum.

### Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance remarque que le buste de Jean-Paul BELMONDO enfant va aussi être prêté au Musée de Shanghai, alors qu'il est exposé au Musée Belmondo et non au MA-30. Il est précisé qu'il s'agit d'une mise à disposition temporaire d'une durée de trois mois pour une exposition qui présentera exclusivement des œuvres issues des musées boulonnais.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

### Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

## M. FOURCADE

Je voudrais féliciter Madame de BEAUVAL de cette initiative, tant les relations avec la Chine sont essentielles pour nos grandes villes. Je regrette d'ailleurs que le projet de jumelage que j'avais négocié avec la ville de Guang'an, ville natale de Deng Xiaoping, ce qui fait l'objet là-bas de grandes cérémonies et manifestations patriotiques, ait été abandonnée par mes successeurs.

Je crois que ce dossier est important. A l'occasion de ce prêt, il serait bon de reprendre contact avec une grande ville chinoise de l'intérieur. En effet, les relations avec la Chine deviennent toujours plus cruciales pour les jeunes, les artisans comme les grandes entreprises d'une grande ville telle que la nôtre.

## M. BAGUET

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je mets la délibération aux voix.

### La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

## 18. Musées municipaux - Donations - Acceptation et autorisation.

### Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

J'ai le plaisir de soumettre à votre approbation l'entrée de nouvelles œuvres au MA-30 / musée des Années 30, arrivées par donations. Vous pouvez d'ores et déjà admirer dans ce musée le magnifique portrait de Madame Aline TREVE, donné par sa belle-fille, Madame Marie-Christine ESCUDIER. Toutes ces donations sont libres de toute clause contraignante pour la ville de Boulogne-Billancourt et ont reçu préalablement l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à accepter ces donations. Je vous remercie.

### Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales à l'unanimité.

### Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Je mets donc aux voix.

### La délibération n° 18 est approuvée à l'unanimité.

## 19. Espace Santé Jeunes - Conventions de partenariat - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions ainsi que tous les actes afférents

### M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, Rapporteur

Je reviens vers vous avec l'Espace santé jeunes qui est de plus en plus sollicité. Plusieurs conventions vous sont soumises pour des activités que nous pratiquons déjà. La Ville mène ainsi une action avec la Croix-Rouge française autour des défibrillateurs. Elle mène aussi une action avec l'Académie de Versailles pour le lycée Jules Marey. Les bénévoles de la Croix-Rouge y forment les élèves, qui déclinent ensuite cette formation dans nos collèges et nos écoles. Elle travaille avec l'association e-enfance pour la prévention des risques liés à Internet et expliquer à nos enfants que tout n'est pas anodin, notamment sur Facebook. Par ailleurs, des actions sont menées sur les quatre collèges et deux lycées de la Ville, avec divers types d'actions, l'éducation à la

citoyenneté, la prévention de la violence, les actions pour l'éducation à la santé et à la sexualité et l'aide aux parents en difficulté.

### Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le nombre de jeunes qui se rendent à l'Espace santé. Il est également demandé en quoi consiste la contribution à la citoyenneté.

Concernant la fréquentation, en 2012, 1 438 personnes sont venues dans les locaux de l'Espace santé jeunes, 767 pour un échange individuel (information, conseil ou consultation) et 671 pour une intervention collective (groupe de parole ou atelier). Par rapport à l'année 2011, la fréquentation de la structure a progressé de 18 %. Il est précisé que la contribution à la citoyenneté est en lien avec l'éducation civique avec par exemple des informations sur la sécurité routière.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y a pas de questions. Je mets donc aux voix.

### La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

## 20. Centre de loisirs des Glacières - Convention de partenariat avec l'association Bridge et Loisirs-Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention ainsi que tous les actes afférents

### M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Comme vous l'avez constaté, les jeunes utilisent systématiquement leur calculatrice et sont un peu moins doués que les générations précédentes pour le calcul mental. Ce constat fait, nous essayons de mettre au point des projets pour remettre au goût du jour le calcul mental sous forme ludique. Nous vous proposons en l'occurrence une convention avec une association de bridge. Personnellement, je ne joue pas au bridge, mais j'ai quelques notions. Il faut un certain nombre de points pour annoncer... Le bridge demande donc une série de petits calculs.

Par le biais de professionnels de cette association, qui travaillent bénévolement le mercredi après-midi, nous faisons prendre conscience aux jeunes que le calcul mental est intéressant et peut servir dans de nombreuses circonstances différentes. Il s'agit d'une convention pour un an à renouveler en fonction des résultats.

### Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir pourquoi seul le bridge est concerné et non d'autres activités comme les échecs. Il est précisé que, dans un premier temps, le bridge a paru opportun pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Un bilan sera réalisé suite à cette expérience. A terme, pourrait être examinée l'opportunité de développer d'autres activités. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance et l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame BAUCHE.

## **Mme BAUCHE**

Monsieur le Maire, je suis heureuse que vous vous aperceviez à quel point le jeu est primordial et pas uniquement pour le calcul mental. En effet, le Compte est bon, voire le Monopoly, feraient tout aussi bien que le bridge. En revanche, le bridge oblige à prendre en considération son partenaire, à l'écouter, à tenir compte de ses adversaires, en les respectant. Cela me paraît très bénéfique et permet d'échafauder des stratégies. En ce qui concerne le calcul mental, chacun ayant 13 cartes, le bridge n'est pas d'une grande aide au-delà de 13. Les échecs permettent de développer d'autres types de stratégie, de même que le Mastermind permet de développer la logique.

La ville dispose d'une ludothèque et pourrait développer d'autres conventions dans ce cadre. Ainsi, nous verrions grandir des enfants beaucoup plus complets que ceux qui ne jouent pas.

## **M. BAGUET**

Merci, Madame BAUCHE. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

## **La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.**

### **21. Plan Local de l'Habitat - Avis de la Ville sur le Plan Local de l'Habitat modifié après remarques du Préfet**

#### **M. Claude GALLANT, Maire-adjoint, Rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,  
Le Programme local de l'habitat (PLH) qui vous est soumis résulte d'une réflexion et d'une élaboration ayant débuté le 15 décembre 2010 et qui trouve maintenant son achèvement. La version qui vous est présentée est la dernière et la version définitive.

A cet égard, je rappellerai simplement que le Conseil communautaire de GPSO qui détient la maîtrise d'ouvrage de ce document, a mis en place un programme s'appliquant à l'ensemble des sept villes constituant cette Communauté d'agglomération. Ceci est important, car c'est un pas notable qui a été réalisé par rapport à la période antérieure, au cours de laquelle les villes s'étaient réparties entre deux PLH correspondant à chacune des

deux agglomérations auxquelles elles appartenaient. Il n'a pas été simple d'harmoniser l'ensemble.

Le document a été soumis au Conseil pour la dernière fois au mois de février 2013. Après approbation par le Conseil communautaire de l'ensemble de ces dispositions, le document a été transmis au Préfet, conformément au code général des collectivités territoriales, le 12 avril dernier. Celui-ci a fait part d'observations, qu'il a qualifiées de « techniques ». Ceci implique que, dans sa substance et sa philosophie, le texte n'appelait aucune réserve de sa part.

Une fois ces observations formulées, elles ont été prises en compte dans le cadre du document qui vous est présenté ce soir. Je rappelle très rapidement les points sur lesquels le Préfet souhaitait que des précisions soient apportées. Il s'agissait essentiellement de demander à Ville-d'Avray d'apporter des précisions quantitatives sur les objectifs de production de logements sociaux et par ailleurs de préciser la typologie des logements sociaux produits en acquisition-amélioration.

Enfin, il était demandé que les villes s'engagent définitivement sur les programmes d'actions qu'elles avaient accepté de proposer. Tout ceci a été pris en compte et le 13 juin 2013, le Comité régional de l'hébergement et du logement a approuvé à l'unanimité – je tiens à le souligner – le texte soumis à votre avis ce soir.

Il s'agit maintenant de passer à la dernière phase. Le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de ce texte le 27 juin 2013. Chacune des villes est maintenant consultée. C'est le tour de Boulogne-Billancourt. Il vous est donc proposé de donner un avis favorable à cette délibération.

#### **M. GRAFFIN, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux**

Avis favorable de la Commission, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

#### **Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales**

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

## **M. BAGUET**

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE. C'est tout ? Monsieur FOURCADE.

## **M. FOURCADE**

Je me suis abstenu sur ce plan en Conseil communautaire, pour des raisons essentiellement boulonnaises. La création de la gare Pont de Sèvres doit donner lieu à la construction d'un certain nombre de logements dans un rayon de 800 mètres, d'activités et de parkings. Il est clair que l'Île Seguin se trouve dans ce rayon de 800 mètres. Ayant la responsabilité de ce dossier au Comité stratégique du Grand Paris, je ne peux approuver le texte présenté ce jour. Je voterai donc contre la délibération 21.

## M. BAGUET

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je voudrais répondre que je ne sais que penser. Il n'a jamais été prévu de logements sur l'Île Seguin. Vous le savez très bien. Je crois qu'on en construit largement assez ailleurs. Sur le Trapèze, la moitié des 842 000 mètres carrés (420 000 mètres carrés exactement) sont réservés au logement. Nous avons en plus lancé l'opération ANRU sur le Pont de Sèvres, qui permet de consacrer 170 millions d'euros à la réhabilitation de 2 200 logements, dont 1 200 logements sociaux. Je crois que nous en faisons assez en matière de logements.

Cette loi a été édictée par ailleurs après que vous avez vous-même bâti l'équilibre de la ZAC en 2003. Une loi ne saurait être rétroactive. Aujourd'hui, l'ensemble des promoteurs, constructeurs, la Fédération nationale des SEM s'interrogent sur ce télécopage entre un projet de ZAC s'étalant sur 15 ans et une loi nouvelle. Cela mérite d'être débattu juridiquement. C'est un sujet de fond très intéressant.

En termes de logements, il me semble que nous avons assez donné sur le Trapèze. Je m'oppose à la densification de la Ville. Nous aurons la grande chance d'avoir la première gare du Grand Paris Express au Pont-de-Sèvres – et nous nous sommes battus pour cela. Il n'y avait pas de raison pour que le Grand Paris Express passe par Kremlin-Bicêtre, Issy-les-Moulineaux et Vanves et traverse la Seine pour replonger aussitôt sous la Seine et repartir sur Saint-Cloud. C'est une grande victoire pour nous de voir ce train faire deux passages sous la Seine, uniquement pour servir Boulogne-Billancourt. Cette gare va coûter 170 millions d'euros. Elle sera l'une des plus onéreuses de la ligne, de par sa position stratégique entre le terminus de la ligne 9, l'Île Seguin et permettant au métro de repartir et franchir la côte pour se rendre à Saint-Cloud Montretout. Tout ceci est extrêmement difficile. Cette gare est d'une construction complexe. Malgré toutes ces difficultés, nous avons la chance d'avoir cette gare et nous devons nous en féliciter.

Pour en revenir à l'idée de logements sur l'Île Seguin, je crois que vous n'y avez vous-même jamais cru. La preuve en est : dans la convention que vous avez conclue avec Renault et les promoteurs, vous avez fixé un plafond de recettes pour la SAEM par le logement, dont le prix est bien inférieur au prix du marché. Monsieur VINCENT connaît bien ce dossier en tant qu'administrateur de la SAEM. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui dans une situation extrêmement compliquée. Vous pouvez appeler de vos vœux des logements sur l'Île Seguin. Il s'agirait pour moi d'une erreur en termes de densité. Cela coûterait à mon sens de plus très cher à la Ville et à la SAEM.

Si vous le souhaitez, vous n'auriez pas dû prendre ces décisions en 2003. Ce n'est pas moi qui ai signé ce dossier et cet accord avec les promoteurs et Renault. Nous avons essayé de nous en libérer et nous y sommes parvenus pour une bonne partie, s'agissant de la plus-value notamment. Nous n'avons toutefois pas pu nous libérer de cette obligation, car les promoteurs savent très bien qu'il s'agit de la poule aux œufs d'or. Je veux bien que vous mettiez en place un dispositif pour enrichir davantage

les promoteurs, mais je pense qu'ils ont suffisamment gagné d'argent sur les terrains Renault. Ils n'ont pas besoin de gagner de l'argent sur l'Île Seguin. C'est un sujet de fond. Nous avons des accords et des textes et je crois que nous sommes dans la bonne direction et je suis fier du travail que la SAEM réalise et que nous réalisons.

Monsieur VINCENT réclame un Conseil d'administration de la SAEM. Nous en parlerons avec plaisir à cette occasion. Je ne suis pas sûr que les actionnaires de la SAEM partagent ce point de vue consistant à construire des logements sur l'Île Seguin. Cela ne me paraît pas raisonnable pour les deux raisons que je viens d'évoquer et au moins celles-ci. Il y en a peut-être d'autres. Ce protocole de 2003 nous verrouille pleinement. En effet, aujourd'hui, le prix du foncier pour le logement est supérieur à l'accord que vous avez conclu en 2003. Nous avons déjà évoqué ce sujet en Conseil d'administration, Monsieur VINCENT. Nous l'évoquerons à nouveau.

Je ne vois pas vraiment le lien avec le PLH. Comme l'a dit Claude GALLANT, je pense que c'est un dossier qui a été bien mené et je félicite Claude GALLANT et les services de GPSO comme ceux de la Ville qui ont bâti ce document. Claude GALLANT a souligné que ce dossier a été voté à l'unanimité. C'est tellement rare. Il faut savoir qu'avant notre passage en Comité régional du logement et de l'habitat, celui-ci a rejeté un dossier à l'unanimité. Pour notre part, il a été approuvé à l'unanimité. Notre dossier n'était pas si mauvais que cela. Je le crois bien équilibré.

Ce que je crains, c'est que ce bon équilibre ne soit remis en cause par la métropole du Grand Paris. Nous ne devons pas alors construire 2 000 logements, mais bien 4 000 ou 5 000 avec 50 % de logements sociaux et autres, ce qui m'inquiète beaucoup. Monsieur GALLANT.

## M. GALLAND

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre collègue a fait état de ses convictions concernant la construction et la production de logements en périphérie de la nouvelle gare. Je ne pense pas apporter un éclairage particulier sur cette question qui peut donner lieu à débat.

Toutefois, l'argument ne me paraît pas totalement fondé au regard de l'objet débattu maintenant. En effet, je rappelle qu'un programme local de l'habitat comporte trois parties, un diagnostic, des objectifs et des actions et en aucun cas des localisations. Les localisations sont prévues dans le cadre du PLU. Aujourd'hui, nous n'évoquons pas un PLU, mais un PLH. De ce fait, l'argument utilisé n'est pas fondé pour rejeter ce texte.

## M. BAGUET

Monsieur FOURCADE, allez-y.

## M. FOURCADE

Dans la loi qui a créé le Grand Paris, postérieure de plusieurs années à l'accord que j'avais passé avec Renault concernant l'ur-

banisation du secteur et dans les textes actuels remis en vigueur par l'actuel gouvernement dans le cadre de la première ligne du Grand Paris Express (la ligne 15 Pont-de-Sèvres Noisy), il est prévu que, dans un rayon de 800 mètres autour de chaque gare, il y ait des logements. L'île Seguin est située dans ce rayon de 800 mètres. C'est un élément important à prendre en considération. C'est la raison pour laquelle je ne peux approuver ce PLH.

## **M. BAGUET**

Je mets aux voix.

## **La délibération n° 21 est approuvée à la majorité.**

Contre : 11 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDÉ-TAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Rosaline LAUREAU, M. Guy-René BAROLI)

## **M. BAGUET**

Merci, mes chers collègues. Je vous invite à l'apaisement dans les semaines et les mois qui viennent. J'estime que ce Conseil n'a pas bien débuté pour mieux se terminer. Il est tout de même beaucoup plus agréable d'échanger sur des sujets de fond.

La séance est levée à 22 heures 10.